



Cap Sizun
Pointe du Raz

Bro Ar C'hap-Beg ar Raz

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 avril 2025

Salle Polyvalente de Mahalon

Procès-verbal



L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la Salle Polyvalente de Mahalon sur convocations qui leur a été adressées par le Président le 25 mars 2025 et le 4 avril 2025.

Étaient présent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Joëlle MOALIC

BEUZEC-CAP SIZUN : Gilles SERGENT

CLÉDEN-CAP SIZUN : Nadine KERSAUDY, Muriel LE DANTEC

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM, Bernard LE GALL

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Solène JULIEN-LE MAO, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Véronique MADEC (procuration à Éric BOSSER)

BEUZEC-CAP SIZUN : Catherine BESCOND (procuration à Gilles SERGENT)

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR (procuration à Patrick LE DREAU)

PLOUHINEC : Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC)

PONT-CROIX : Henri MOAN

PRIMELIN : Alain DONNART (procuration à Nadine KERSAUDY)

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 25

Nombre d'absents : 6

Nombre de procurations : 5

Nombre de votants : 30

M. LE GALL : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue en cette Salle Polyvalente de Mahalon pour ce Conseil communautaire consacré pour l'essentiel aux questions budgétaires. Et au-delà des chiffres, un budget est l'expression de projets, d'actions, de réalisations et la diversité des pensées, des opinions qui s'expriment au sein de cette assemblée et permet à chacun de nourrir sa réflexion et de forger sa décision. Vu l'ampleur de l'ordre du jour, je passe également la parole à Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Bernard, pour ces propos introductifs. D'abord, bonsoir à tout le monde et merci d'être là ce soir à Mahalon. Monsieur Dekeirle, soyez le bienvenu parmi nous. Et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, si vous souhaitez intervenir dans le débat, n'hésitez pas à me demander la parole et vous l'aurez. Effectivement, comme tu le rappelles, Bernard, deux choses ce soir, on a mis toutes nos questions budgétaires à voir dans un premier temps, et puis après la deuxième partie de la note de synthèse. Notre vice-président aux finances est arrivé, donc je vais lui passer la parole.

AFFAIRES GÉNÉRALES

L'appel nominal est effectué.

Monsieur Le Président constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Solène Julien Le Mao est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025

M. LE PRÉSIDENT : Le point suivant, c'était l'approbation du PV de la séance du 18 février. Y a-t-il des questions, des remarques avant de passer au vote ? Rémy.

R. LE COZ : J'ai juste une petite question technique. D'habitude dans les comptes rendus de conseil, on relate les propos et les dires de chacun, et là je n'ai rien vu. Il y a eu un problème ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, il y a eu un problème technique la dernière fois, ça n'a pas enregistré.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

- **Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2024 et budgets primitifs 2025**

G. KERLOC'H : Merci beaucoup. Tout d'abord, désolé pour mon retard qui était bien involontaire. Nous allons passer à la présentation du compte administratif. Monsieur Dekeirle, si vous souhaitez intervenir à tout moment...

Nous avons un compte administratif qui s'exécute sur le budget 2021-2024, donc à 8 701 997,45 € en dépenses et à 9 780 892,70 € en recettes.

Si on regarde un petit peu dans le détail les différentes sections, on constate qu'on a sur le chapitre 11 des dépenses à hauteur de 865 085 €. Sur le chapitre 12 :

- les frais de personnel à hauteur de 2 328 049,44 € ;
- des atténuations de produits pour 2 582 624,78 € ;
- les charges de gestion courante pour 2 535 840,89 € ;
- des charges financières à hauteur de 64 745,87 € ;
- des charges spécifiques à hauteur de 4 156,60 € ;
- et les dotations aux provisions pour 73 884 €.

Soit des dépenses à hauteur de 8 454 385,57 € auxquels il faut ajouter les dotations aux amortissements pour un montant de 247 611,88 €, ce qui nous amène au montant que je vous disais tout à l'heure de 8 701 000 €.

Sur nos recettes :

- les atténuations de charges pour 24 528 € ;
- les produits de services et de ventes diverses pour 490 436 €.

Ce qui fait la grosse masse de nos recettes :

- les impôts et taxes pour un montant de 7 371 753,78 € ;
- les subventions et réversion, nous pouvons avoir pour un montant de 1 690 235 € ;
- les autres produits de gestion courante pour 130 969,95 € ;
- et enfin des produits exceptionnels à hauteur de la somme monstrueuse de 3 500 €.

Donc pour obtenir le résultat, il faut également y ajouter un certain nombre d'opérations d'ordre pour un montant de 69 469,02 €. Ce qui nous amène donc à un résultat en recettes de 9 780 892 €.

G. KERLOC'H : Donc le résultat de fonctionnement pour 2024 sur le budget général est de 1 078 895,25 €. C'est le résultat que nous proposerons d'affecter en investissement au budget primitif 2025. Est-ce qu'il y a des questions ? Si vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur Dekeirle.

M. DEKEIRLE : La seule chose que j'ajouterais, c'est que ce sont des chiffres qui sont conformes au compte de gestion.

G. KERLOC'H : C'est une chance. En fonctionnement toujours, on va peut-être regarder le budget gestion des déchets. On va faire investissement d'abord.

Sur le budget d'investissement, on exécute ce budget en dépenses d'investissement à 1 879 669,77 €, essentiellement sur des dépenses d'équipement pour 1 436 660,30 €, quelques dépenses financières pour 335 140,68 €, on a un certain nombre d'opérations d'ordre également pour 107 868,79 €.

En recettes, on a eu un petit peu de retard sur la perception des subventions, beaucoup de restes à réaliser :

- en dotation, on obtient 96 164,39 € ;
- sur les subventions, 648 668,12 € ;
- l'excédent de fonctionnement du CA 2023 pour 1 231 965,91 €.

Soit un total de recettes supérieures aux dépenses de 1 976 798,42 €, auxquels il faut ajouter un certain nombre d'opérations d'ordre et notamment les transferts entre sections pour 247 611,88 €. Ce qui nous amène sur un budget qui s'exécute en investissements et en recettes à 2 262 810,07 €.

Par contre, on prend effectivement les résultats reportés. On avait en dépenses d'investissement 961 339,68 € de déficit reporté et qui nous amène à un résultat, cette année, déficitaire de 578 199,38 € sur le budget d'investissement. Je ne sais pas s'il y a des questions.

Alors, on va passer au budget déchets. En fonctionnement, on constate un certain nombre de dépenses sur les charges à caractère général à hauteur de 1 296 386,27 € ; des dépenses et des charges de personnel à hauteur de 1 237 663,60 € ; différentes charges de gestion courante pour 819 992,90 € ; des charges financières pour 6 010 € ; des charges spécifiques pour 4 595 € ; et des dotations aux provisions pour 10 000 €. On a également des dotations aux amortissements pour 272 892,44 €. Ce qui nous fait un exercice qui s'exécute en dépenses à 3 647 440,80 €.

En face, nous avons un certain nombre de recettes pour 66 720,20 € ; des atténuations de charges, différentes ventes et produits divers pour 341 024,34 € ; les taxes sur les ordures ménagères pour 2 967 234 € ; des dotations, différentes subventions pour 45 303 € ; des produits de gestion pour 335 834,11 € et anecdotiquement des produits exceptionnels pour 1 310,40 €. Très peu d'opérations d'ordre, uniquement 381 € d'opérations d'ordre. Ce qui exécute le budget en dépenses à 3 757 807,40 €. Si on y ajoute l'excédent reporté 2023 de 53 619 €, on obtient un excédent et un résultat de fonctionnement pour 2024 à 163 985,69 €. Il est validé par les trésoriers.

Est-ce qu'il y a des questions ?

On va passer à l'investissement. En investissement, on constate des dépenses à hauteur de 248 914,63 € ; des dépenses financières à hauteur de 99 805,48 €. Un budget qui s'exécute avec des opérations d'ordre également de 381 €, d'ordre entre sections à 367 418,12 €.

En recettes, on peut compter sur des dotations pour un montant de 34 382,96 € ; les subventions d'investissement pour 3 405 € ; un excédent de fonctionnement qu'on a vu tout à l'heure reporté de 51 395,59 €. Ce qui nous amène à un montant de recettes

de 89 183,55 € auquel on peut ajouter le transfert entre sections de 272 892,44 €, qui sont les opérations d'ordre. Et qui nous amène sur un total pour l'exercice à 380 393 €. Si on y ajoute l'excédent reporté 2023 de 560 872,44 €, on obtient un résultat final d'exercice en investissement de 941 265,44 €, soit un résultat d'investissement pour 2024 de 573 847,32 €.

Juste une petite observation, donc on est sur un budget sans emprunts, en raison d'une politique de suramortissement depuis cinq ans.

Sur les budgets de zone, la première, la zone de Penguel, on est sur une réalisation à zéro. C'est en train de passer, d'accord. Je reprends, là, c'est la zone de Penguel, en fonctionnement. On avait un résultat de fonctionnement reporté négatif en tout cas de dépenses à 122 016,03 € qui a été comblé par une opération d'ordre depuis le budget général pour un montant équivalent de 122 016,03 € qui nous permettra de clôturer ce budget 2. En investissement, budget clôturé, plus de dépenses, donc vous constatez qu'on est à zéro en recettes comme en dépenses.

Sur Kerguerrien, on a en dépenses de fonctionnement un montant de 82 528,61 € essentiellement dû à des résultats reportés en dépenses. Et donc on termine l'exécution puisque nous n'avons pas en face de titres sur un résultat négatif de 82 528,61 €. En investissement, il nous reste un certain nombre d'investissements. En tous cas, des soldes d'investissement reportés, c'est la raison pour laquelle ce budget n'a pas pu être clôturé. On a des dépenses à hauteur de 47 117,08 € qui ne sont pas compensées par des recettes. Et donc on solde l'exécution de ce budget à -47 117,08 €.

Sur la zone d'activité de Lanéon, on a un certain nombre de dépenses qui sont compensées par des recettes, 30 334 € en dépenses de résultat négatif reporté et qui sont compensés par une opération d'ordre du même montant, 30 334 €. Ce qui nous permet d'avoir un solde d'exécution sur ce budget à zéro, financé par le budget principal de la Communauté de communes, et qui nous permet également de clôturer ce budget de zone. C'est la raison pour laquelle vous n'avez ni dépenses ni recettes en investissement.

Sur Lesvenez, nous avons un montant de dépenses reporté de 2 275 €. En face, cette année, on a eu un certain nombre de produits pour 4 576 €. Et là, on avait un résultat positif de fonctionnement qui était reporté à hauteur de 47 843,43 €. Ce qui nous fait une exécution au titre des recettes à 52 419,43 €, soit un résultat de l'exercice à 50 144,43 €. Aucune dépense en investissement, c'est un budget qui va bientôt être clôturé. Il doit rester un lot, c'est ça ? Non, il n'y a plus de lot, non ?

S. JULIEN LE MAO : Si, un lot, oui.

G. KERLOC'H : Un lot. Zone d'activité de Ti Frapp, nouveau budget a priori, ce qui nous permet aujourd'hui de ne pas avoir en fonctionnement des dépenses sur le budget. Par contre, d'avoir un certain nombre de recettes dès qu'il y a des commercialisations. Pour les autres produits de gestion, dont 4 576 € et un résultat de fonctionnement reporté de 16 778 €, ce qui nous permet d'avoir un total de recettes de 21 354 € et donc d'exécuter le budget en recettes et dépenses à +21 354 €. En investissement, pour l'instant rien, zéro, nada et zéro titre émis sur 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ?

G. KERLOC'H : Nous allons procéder au vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2024.

H. GOARDON : Non, c'est la première vice-présidente. Vas-y, Madame la Vice-présidente, on y va.

G. KERLOC'H : Vas-y, je t'en prie Nadine, pas de problème. Ça ne me pose aucun problème. Je t'en prie.

N. KERSAUDY : Alors, est-ce qu'il y a des abstentions concernant le compte administratif ? On commence par lequel, par déchets ? Des abstentions ? Des votes contre ? Non plus.

Alors concernant les zones d'activités, il faut les faire une par une ou global ? Une par une.

Alors, concernant la zone d'activité de Penguel, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ?

La zone d'activités de Kerguerrien, des abstentions ? Des votes contre ?

La zone d'activité de Lanéon, des abstentions ? Des votes contre ?

La zone d'activité de Lesvenez, des votes contre ? Des abstentions ?

Et la zone d'activité de Ty Frapp, des votes contre ? Des abstentions ?

Concernant le compte administratif du budget général, des votes contre ? Des abstentions ?

Monsieur le Président, les différents comptes administratifs ont été adoptés.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour votre confiance. Et donc on va poursuivre, ensuite, les BP.

G. KERLOC'H : Comme tous les ans, je vous propose qu'on regarde d'abord sur les grosses masses les différents éléments et puis après qu'on attaque code fonction par code fonction.

G. KERLOC'H : On va commencer par les déchets. Des charges toujours, mais on a à peu près les mêmes pourcentages d'augmentation sur les charges à caractère général à 1 453 681 € ; des charges de personnel en légère augmentation à 1 291 120 € qui tiennent compte essentiellement d'une évolution vieillesse et technicité de 4 % si je ne m'abuse, cette année en termes d'hypothèses, des charges de gestion courante pour 864 500 €, des charges financières pour 5 000 €, des charges spécifiques pour 12 700 € et enfin des dotations en provision pour un montant de 5 000 €. Les dotations aux amortissements aujourd'hui sont provisionnées à hauteur de 300 000 €, ce qui nous fait un total prévisionnel pour l'exercice de 3 932 000 €, soit le même montant qu'avec un report.

En face, en recettes de fonctionnement, on prévoit des atténuations de charges pour 35 000 €, des produits de gestion à hauteur de 342 041 € qui tiennent lieu des recettes constatées en 2024, des impôts en légère augmentation sur la base de ce qui nous a été indiqué sur les différentes hausses de base, donc à 3 020 000 € ; des dotations et subventions attendues pour 138 000 € ; des produits de gestion courante pour

368 500 € ; des opérations d'ordre pour 400 €, ce qui est assez anecdotique, soit un montant de 3 824 000 €, auquel on peut ajouter l'excédent reporté de 208 000 €, ce qui nous permet d'équilibrer le budget à 3 932 000 € en fonctionnement.

En investissement, on prévoit un certain nombre de dépenses d'investissement pour 1 149 600 € et des dépenses financières pour 100 000 €, soit une réalisation à hauteur de 1 249 600 €. En face, on attend des dotations à hauteur de 201 131,99 € ; des subventions au titre des investissements prévus pour 119 035 € ; l'excédent de fonctionnement du CA 2024 pour 55 985,69 € et des opérations d'ordre pour 300 000 €, ce qui nous permet de prévoir aujourd'hui une exécution à hauteur de 676 152,58 €. Si on y ajoute l'excédent reporté de 573 847,32 €, on équilibre le budget à 1 250 000 €.

Si on rentre dans le détail sur la section de fonctionnement, on peut constater un certain nombre de postes qui sont en augmentation, notamment sur le carburant. On s'est basé sur un prix du litre à hauteur de 1,80 €, ce qui implique forcément une légère hausse. Vous constatez également qu'on a une hausse sur les sacs jaunes. On était à un BP de 2024 à 35 000 €, on a exécuté à 42 000 €. On prévoit, pour 2025, 45 000 € de dépenses.

Sur les contrats de prestation de service, on prévoit à peu près d'un million d'euros sur cette ligne, comme en 2024 d'ailleurs. On a 918 000 € de prestations sur les déchets, des locations de vêtements de travail, des prestations de transport, on va y mettre un certain nombre de choses, les analyses de bruit dans les déchetteries – ce sont des études – et notamment le coût aussi induit par les lavages de bacs avant l'été puisqu'après je crois qu'on compte acheter un engin effectivement pour laver les bacs pour près d'un million d'euros.

Sur le matériel roulant, vous avez une légère augmentation. Vous vous doutez bien que là, ce ne sont pas des BOM qu'on achète, c'est la mise en place des éthylomètres et des éthylotests qu'on va généraliser sur les véhicules, donc ça a un coût quand même assez important. Le coût des assurances également qui augmente. On a eu pas mal de sinistralités sur des bacs qui ont été brûlés. Donc on a une grosse augmentation de nos primes d'assurance de près 6 000 € plus ou moins en prévisionnel sur 2025.

Un certain nombre d'études également qui vont être affectées au 617, les études coût à coût, les analyses sur les ICPE, le schéma directeur déchets également pour un montant de 20 000 €, avec une belle augmentation du coût des déchets qui ne peut pas être imputé en investissement, donc qui doivent être mis ici en fonctionnement ; des coûts de formation, les coûts, entre guillemets, sociaux avec les cadeaux Pass sur les comptes 6228, des frais de publicité pour les différents marchés qu'on lance. On aura également des frais sur les stickers, sur le plan guide, sur des réglettes qui vont être faits sur ce budget-là et le matériel de prévention pour un montant de 10 260 € au 6236. Des frais de transport – c'est une nouveauté – puisque vous savez qu'on intervient également désormais à l'Île de Sein sur la gestion des déchets, on prévoit des sommes pour couvrir les voyages vers l'Île de Sein. Et la convention avec Cap Solidarité, avec deux versements cette année, je vais voir après, je ne sais pas trop. Là, on est sur 15 000 € sur la convention avec Cap Solidarité. Tu as peut-être des éléments là-dessus, non ?

B. LAURIOU : Elle varie chaque année.

G. KERLOC'H : Elle varie chaque année. Nos coûts d'incinération également qui sont en augmentation de 4 %.

P. LE DREAU : Oui, ça a été validé hier soir au Comité syndical VALCOR.

G. KERLOC'H : Donc, ce qui va avoir un impact de près de 60 000 € pour la collectivité. Les aides au broyage, ça, c'est ce qu'on retrouve tous les ans. Les mâchefers, par contre, ça, c'est la bonne nouvelle, ça diminue un peu.

B. LAURIOU : Oui, on a mis une enveloppe, mais normalement... on ne sait jamais si on en trouve.

P. LE DREAU : On n'est jamais à l'abri d'une mauvaise surprise, mais a priori ça devrait être à zéro.

G. KERLOC'H : Voilà. Donc globalement sur les grosses masses, après vous avez effectivement des opérations d'ordre pour un montant de 300 000 € et un budget prévisionnel à 3 932 000 €. En face, en recettes, on a un certain nombre de remboursements, notamment des remboursements de Pôle emploi sans doute sur des arrêts et également un poste ; redevance spéciale pour un montant de 162 100 € et des produits d'activités annexes pour un montant de 180 000 € ; la TOM avec une augmentation des valeurs locatives de 7 %, ce qui nous permet d'envisager une TOM en légère augmentation à 3 020 000 €. Liés à nos investissements, des remboursements sur le fonctionnement, mais sur des dépenses sujettes au FCTVA pour 1 000 € et des remboursements notamment des communes et principalement de l'Île de Sein pour un montant de 7 000 €. On attend également des subventions de l'État qui nous finance le poste de technicien justement embauché pour gérer l'Île de Sein et également 10 000 € de l'ADEME qui sont attendues dans le cadre du lancement, là, pour le coup, du schéma directeur déchets. Donc voilà, produits de gestion courante pour un montant global de 368 500 €. On a différentes opérations d'ordre pour 362 000 €, des produits exceptionnels pour 650 000 €, ce qui nous permet effectivement, là aussi, d'exécuter notre budget à 3 824 000 €.

Sur les grosses opérations en investissement, en tout cas sur les opérations, donc on ne prévoit pas d'acheter des composteurs individuels. Effectivement, on les a rajoutés dans une opération plus groupée. On prévoit des conteneurisations enterrées pour un montant de 29 500 €, l'achat d'un movi-benne pour 216 320 €, les composteurs collectifs, pareil, dans l'opération groupée, la raison pour laquelle on a toutes ces opérations-là. La mise en œuvre de la filière déchets, on prévoit un montant de dépenses de 362 000 € qui seront compensés par des subventions à hauteur de 15 435 € ; des dépenses informatiques pour 6 500 € ; les travaux à la déchetterie de Primelin pour un montant prévisionnel de 205 472 €, essentiellement l'étude d'optimisation des déchetteries, les barrières qui sont prévues pour un montant de 40 000 €, les voies d'accès pour 70 000 € et 4 000 € pour de la confection de silos, ainsi que la pose de caméras pour un montant de 54 500 €.

N. KERSAUDY : Ces travaux sont prévus pour quand ?

B. LAURIOU : Les caméras, on en parlera tout à l'heure. On a reçu la subvention et les barrières sont posées. Et elles vont être préparées, mises en état de fonctionner avec les cartes. Donc la même carte sert aux deux déchetteries, mais les barrières sont en place. Et la vidéoprotection va être mise en place également, on en parlera tout à l'heure puisqu'on a une subvention sur ce sujet-là.

N. KERSAUDY : Les caméras seront mises où, plutôt sur la plateforme ou à l'entrée ?

B. LAURIOU : Sur l'ensemble de la déchetterie.

N. KERSAUDY : Autour ? Combien en tout ?

B. LAURIOU : Toutes les bennes et les déchets verre.

N. KERSAUDY : Non, combien de caméras ?

B. LAURIOU : Il y en a une principale. L'avantage, c'est que toute la déchetterie est visible depuis le début, là. Donc elle va prendre l'ensemble. Je crois qu'il y en a deux de prévues, qui permettront de surveiller les... on ne surveille pas les caméras, mais quand on a des déchets d'amiante qui arrivent ou des entreprises qui profitent un peu de nos déchetteries, ça permet de repérer. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à Primelin et ce qui pose des gros problèmes sur les déchets qui arrivent à Primelin, ce sera plus clair.

D. GUILLON : Puisqu'on parle de suivi pour l'amiante, on a...

B. LAURIOU : On aura deux opérations cette année, une en juin et une en octobre. On a fait le choix de mettre deux opérations amiante, donc à prendre rendez-vous à la Communauté de communes pour préparer. Je crois que la session de juin est déjà pleine – pas sûr.

D. GUILLON : Il y a une affiche en place à la déchetterie de Primelin qui parle du 7 avril et du 17 juillet.

B. LAURIOU : Cette année-là ?

D. GUILLON : Inspection obligatoire, collecte d'amiante, lundi 7 avril 2025, jeudi 17 juillet 2025, 8h30-12h, 13h30-17h30.

B. LAURIOU : C'est ça, c'est moi qui fais une erreur. L'année dernière, on était en juin.

D. GUILLON : Ah, d'accord. Donc c'est bien les bonnes dates. Donc avril est déjà passé alors ?

B. LAURIOU : Voilà, avril est plein déjà.

: c'était plein depuis le début de l'année. C'est-à-dire que quand on ne peut pas prendre les rendez-vous de l'année précédente, on reporte.

: Alors après, plus on ouvre de créneaux, plus on rentre de l'amiante. On veut absolument qu'il y ait une collecte d'amiante qui soit faite. Pour autant, ça a un coût important pour la collectivité. Ça nous coûte très cher, c'est 8 000 € l'opération à chaque fois, mais c'est nécessaire. On le fait, on le reconduit.

D. GUILLON : Ce n'est pas encore excessif. Est-ce qu'il vaut mieux qu'on paie un peu ou qu'on les retrouve dans la nature ?

B. LAURIOU : Non, mais c'est pour ça qu'on en trouve de moins en moins. On les a et c'est là où on s'est posé la question d'une autre opération en fin d'année. On verra comment se passe celle de juillet. Alors, ça s'épuise un peu, après la tempête on n'a que des grosses... suite à la tempête Ciaran, il y a eu quand même beaucoup d'apports et aujourd'hui ça s'est tassé.

N. KERSAUDY : Le tonnage par opération est de combien ?

B. LAURIOU : Alors, on ne pèse pas, c'est à la benne en fin de compte. Et la dernière fois, on a rempli.

N. KERSAUDY : Vous mettez dans des big-bags, non ?

B. LAURIOU : Alors oui, les gens sont obligés d'amener ça dans des sacs. Il faut que ce soit enveloppé. Et chaque personne est responsable de ses déchets à vie. On note le nombre de plaques qui sont apportées, et les apporteurs de déchets restent responsables de leurs déchets, même une fois enfouis.

D. GUILLON : Mais la dernière fois c'était mis au global et puis il n'y avait pas...

B. LAURIOU : Alors après, c'est mis dans la benne. Mais on note le nombre de plaques que tu amènes. Il y a ton nom et le nombre de plaques.

D. GUILLON : La dernière fois que j'y étais, je voyais qu'on mettait ça telle que dans la benne.

B. LAURIOU : Quand c'est deux ou trois plaques, ça va. Mais quelqu'un qui amène 20 plaques, on ne prend pas les plaques à mettre comme ça. Il faut que ce soit fermé, etc. Si tu as deux plaques, oui. Mais quand on a 20, ce n'est pas pareil.

D. GUILLON : D'accord.

G. CASTEL : À titre d'information, parce que je suis aussi un peu renseigné à titre personnel. Les gens qui enlèvent de l'amiante sur les bâtiments, mais de façon – là

aussi – personnelle les enlèvent, c'est eux qui prennent en charge le démontage, etc. Ils peuvent envoyer ces éléments amiantés sur les centres de traitement et sont... il y a des protocoles effectivement d'emballage, etc., qui leur permettent d'être pris en charge et prendre rendez-vous avec la société. Ils déposent ses décombres bien moindres que ce que devrait proposer les sociétés dont c'est le métier. Il faut savoir que cette solution éventuellement existe, mais à condition que les gens se débarrassent et se chargent de... ce qui permet d'avoir une traçabilité effectivement sur les déchets.

M. KERLOC'H : On continue. À la déchetterie de Pont Croix, il est prévu 132 000 € de travaux, de différents travaux pour un débourbeur, pour les travaux sur la plateforme également et pour la réalisation d'un ralentisseur. Et là aussi, on prévoit 20 000 € pour des caméras.

Pour 2024, différents achats pour 32 000 €, essentiellement des barnums pour faire des opérations de communication sur les marchés, 20 000 € également d'achat dans le cadre de différents marchés pour les déchetteries.

Sur les BOM, une grosse dépense de 670 €, l'achat d'une laveuse de bacs, on en parlait tout à l'heure, au deuxième semestre pour un montant de 200 000 € avec une participation effectivement du Haut Pays Bigouden de 100 000 €.

B. LAURIOU : On achète cet équipement à deux Communautés de communes : haut Pays bigouden et le Cap. On l'achète et ils nous rembourseront. Et il est prévu peut-être... Douarnenez se pose la question de nous accompagner, de nous rejoindre sur cette opération également. Mais pour le moment on est vraiment à deux.

Il faut savoir que le coût à l'année de lavage des containers enterrés est à peu près de plus de 50 000 €. C'est-à-dire que chaque année, on dépense 50 000 € pour laver les bacs. Donc un véhicule à 200 000 € va permettre d'amortir les coûts. Et sachant que souvent le prestataire n'est pas disponible au moment où on en a besoin. Quand ça sent mauvais à Audierne et qu'on doit aller laver les bacs en urgence, souvent il faut attendre, attendre, attendre, alors que là, on pourra intervenir directement. Donc voilà pourquoi on a choisi cette solution.

M. KERLOC'H : Opérations 53, une opération combinée entre composteurs individuels et composteurs collectifs, avec une prévision d'achat de 60 000 € et des subventions de 3 600 € ; le volume de remplacement habituel de bacs roulants pour un montant de 40 000 € ; la conteneurisation aérienne et enterrée pour un montant de 110 100 € ; des caissons sont à acheter – des caissons de 30 à 40 m³ cubes – pour 35 000 € et une opération de signalétique, notamment de marquage au sol et d'achat de panneaux pour 9 358 € ; également l'achat d'un véhicule léger pour 29 028 €. Il faudra peut-être s'interroger quand même éventuellement à augmenter cette ligne si on souhaitait acheter un véhicule électrique.

Voilà globalement pour les dépenses de prévues en investissement pour un montant d'investissement prévisionnel de 1 149 061 € et un montant de recettes prévisionnelles d'investissement à 119 035 €. Est-ce qu'il y a des questions ?

R. LE COZ : J'avais une question, en recettes d'investissement sur les subventions. Est-ce qu'on va passer d'un budget 2024 de 35 000 € à 119 000 € ? Mais ce sont les 100 000 € du Haut Pays Bigouden qui rentre là-dedans aussi ?

B. LAURIOU : Oui, c'est le remboursement du camion.

R. LE COZ : Donc c'est considéré en subvention.

B. LAURIOU : Oui, on voulait l'acheter à deux, on ne peut pas, il faut que la carte grise, elle soit à un seul nom, etc., c'est le complexe. Donc on aura le remboursement. On n'a pas le choix.

G. KERLOC'H : J'ai une petite question. Ça se passera comment pour la conduite ? Ils forment également leurs chauffeurs ou... ?

B. LAURIOU : Chacun doit fournir une équipe d'intervention. Ce ne sont pas nos chauffeurs qui vont aller conduire sur le Pays Bigouden. Alors, il faut savoir que quand on des bacs, il faut y aller à deux camions, il y a un camion qui lève le bac, un qui le vide, etc., et il y a l'autre à côté qui le nettoie. Donc il faut toujours les deux équipes à ce moment-là. C'est pour ça que c'est une opération un peu complexe. Il faut que ça se fasse avec les équipes sur le terrain.

R. LE COZ : Combien de fois par an c'est prévu de laver les bacs ?

B. LAURIOU : Après, on pourra laver. Là, aujourd'hui, on a des contrats où on lave entre deux....

R. LE COZ : Tout le Cap Sizun avec une seule laveuse... elle peut partager en deux communautés en plus ?

B. LAURIOU : Non, mais aujourd'hui, on ne le fait que trois fois.

R. LE COZ : Non, mais on n'en fera pas trois.

B. LAURIOU : Si, tu peux. On pourra justement faire plus grâce à ça, mais on ne voulait pas reprendre des journées de lavage, ça coûte très cher. Le prestataire, il vient de Rennes pour laver les bacs chez nous. Il passe sa journée sur la route à payer... Alors après, il ne faut pas multiplier, c'est pour ça que le pays de Douarnenez aujourd'hui temporise un peu parce que déjà deux Comcom ce sera... C'est un véhicule d'occasion, je le rappelle, on n'est pas sur du neuf. Le neuf est beaucoup plus cher.

G. KERLOC'H : On va passer au vote de ce budget. Sur le budget qui vient de vous être présenté, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. On va passer au budget principal.

G. KERLOC'H : De la même façon, je vous propose qu'on regarde les grosses masses dans un premier temps et ensuite on attaquera code fonction par code fonction.

On prévoit une hausse des charges à caractère général à 1 093 028 €. Pareil, le même coefficient que sur le budget de gestion des déchets pour les charges de personnel à 2 503 350 € ; des atténuations de produits pour 2 552 768 € ; des charges de gestion courante pour 2 300 887,34 € ; des charges financières pour 77 966,66 € ; différentes charges spécifiques pour 1 000 € ; des dotations aux provisions pour 2 000 € ; en termes d'écriture d'ordre, un virement de la section d'investissement tel qu'on l'a vu pour 1 067 000 € ; des dotations aux amortissements prévisionnels pour 257 000 €. Ce qui nous amène à un budget prévisionnel de 9 855 000 €.

Avec en face un certain nombre de recettes prévisionnelles également :

- des atténuations de charges pour 25 000 € ;
- des produits et services divers et des ventes pour 460 875 € ;
- les impôts et taxes pour 7 409 845 € ;
- les dotations des subventions prévisionnelles pour 1 808 970 € ;
- différents produits de gestion pour 1 800 € ;
- des produits financiers pour 40 680 €.

Ce qui nous amène à des recettes réelles de fonctionnement de 9 747 170 €, auxquels on peut ajouter une opération d'ordre de 107 830 €, ce qui nous permet d'équilibrer le budget à 9 855 000 €.

En regardant du coup code fonction par code fonction, je vous propose qu'on attaque les secteurs. On est sur un budget en augmentation cette année, essentiellement due à la prise en compte dans les charges de personnel des heures d'entraînement des sauveteurs. Comme les autres années, on est... sinon sur les autres charges, donc sur quelque chose de relativement linéaire que ce soit en matière de carburant ou de versement aux différents organismes de formation, on prévoit quand même des petits frais de publication au cas où, si on avait à faire de la communication ; le remboursement aux ateliers Jean Moulin, en tout cas les coûts de l'hébergement pour 15 000 € effectivement, puisqu'on a aussi le remboursement de la cantine à Plouhinec. Et je vous disais une augmentation de 8 000 € essentiellement due à la prise en compte des heures d'entraînement. En face, pour l'instant, on espère ne pas avoir de remboursements. Les remboursements qu'on pourrait avoir sont liés à des arrêts de travail. C'est pour ça qu'on en a eu sur 2024, ce qui était un petit peu exceptionnel. Parce que d'ordinaire, généralement pour les emplois d'été, les gens ne sont pas trop absents.

Sur l'enfance jeunesse, vie associative, opération 30, on a une baisse sur le coût des énergies puisque le service n'est plus hébergé sur Audierne, donc il n'y a plus les coûts énergétiques associés. En matière d'alimentation, on a toujours une somme de 500 € qui sont très fléchés. 600 €, ça, c'est le coût de la ludothèque notamment, les stops trottoirs et les coûts de Plexiglas.

Sur les contrats de prestations, on prévoit 40 000 € ; 35 000 €, ce sont les coûts de transport. On verra, parce qu'il y en a d'autres qui...

P. LE DREAU : Transports scolaires.

G. KERLOC'H : Oui, de transports scolaires. Il y en a de plus en plus, beaucoup de demandes là-dessus. On verra si ça suffit. Et également 5 000 € pour la Semaine de la jeunesse.

P. LE DREAU : Qui aura lieu du 17 au 23 mai.

G. KERLOC'H : On prévoit également un coût de formation pour les formations aux premiers secours en santé mentale pour les professionnels jeunesse pour un montant de 1 000 € ; des coûts de communication pour 1 100 €, notamment la publication de flyers pour mettre en avant la ludothèque et aussi des flyers, en pleine communication sur la Semaine de la jeunesse.

En charges de gestion courante, on a un service jeune sur huit mois pour 21 433,34 €.

P. LE DREAU : C'est la Structure infos jeunes. D'ailleurs, on a procédé au recrutement cet après-midi. Donc c'est tout frais. Ça, c'est en collaboration avec Douarnenez Communauté.

G. KERLOC'H : Il y a un certain nombre de subventions de fonctionnement, donc quand même 307 000 €, notamment une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

P. LE DREAU : Ça, ce sont les subventions à l'échelle départementale, régionale, nationale, voire au-delà. D'ailleurs, on va en passer une tout à l'heure.

G. KERLOC'H : Différentes subventions pour un montant de 50 000 € ; des aides au projet pour les jeunes à hauteur de 20 000 €, projet et soutien à la formation. Donc cette année, on a décidé également de rajouter aux formations habituelles subventionnées qui étaient les BAFA, BAFD, les PSE et PSC1 pour les sauveteurs ; une subvention de 12 000 € pour l'école de musique ; la convention d'objectifs avec La Obra pour 64 000 € ; et plus 20 000 € pour la ludothèque ; des animations donc pour le futur espace de vie sociale pour un montant de 20 000 € ; une convention d'objectifs également avec Cap Sizun Animation pour 105 000 € ; l'APEJ pour 64 000 €, avec des permanences sur le territoire et donc une subvention également en augmentation suite à l'arrêt des subventions du Conseil départemental ; pour l'Ulamir, une augmentation...

P. LE DREAU : Ça, c'est une nouvelle opération en fait, en vrai, parce qu'effectivement il y a des jeunes du Cap Sizun qui fréquentent les centres de loisirs de Poullan et de Pouldergat, donc évidemment, ils sont revenus à la charge pour récupérer une partie des coûts, ce qui est assez logique. Donc c'est une nouvelle opération sur 2025.

G. KERLOC'H : Et donc une demande qui s'élève à 19 € par jour et par jeune, un montant global de 10 000 €, soit un total de dépenses de 423 383,34 €. Alors en face, on a quelques recettes, notamment de la CAF pour un agent qui est... c'est ce que tu disais.

P. LE DREAU : L'agent va nous coûter 46 000 €. Vous voyez, on a un remboursement de la CAF à hauteur de 24 000 €, donc le reste à charge est de 22 000 € pour la Communauté de communes.

G. KERLOC'H : Et ensuite, des amortissements sur les subventions, notamment le minibus pour 2 930 €, ce qui fait un total de recettes à hauteur de 26 930 € et donc un équilibre financier sur le budget général de 396 453,34 €.

Nouvelle opération depuis 2024 sur la culture. On est sur des dépenses qui sont relativement modiques en charges à caractère général 8 000 € ; des charges de personnel, donc 42 100 €, en gros, c'est le coût d'un poste ; et des charges de gestion courante, des subventions de fonctionnement aux communes membres, on n'en a pas. Par contre, on a une participation dans le cadre des réseaux, des médiathèques et des bibliothèques auprès du Conseil départemental pour 11 800 €. Le Conseil départemental qui reprend les missions de Culture Lab et 10 000 € aussi – c'est ce que je disais – sur le réseau des médiathèques et bibliothèques. Subvention également de 40 000 € à l'école de musique pour 30 000 € et les balades théâtralisées organisées par la Obra et qui vont être renouvelées cette année pour un montant de 10 000 €. En face, on a un certain nombre d'aides de l'État, 5 000 €, notamment de la DREAL justement sur cette opération des balades théâtralisées. Donc une un équilibre financier à hauteur de 99 900 € au niveau du budget général.

Sur les piscines, code fonction 323, on a toujours notre location d'Algeco. Si vous allez à la piscine, vous allez voir le bureau de la direction est dans un Algeco, ça a un coût, c'est 4 000 € par an. On a également une partie des opérations qui précédemment étaient en investissement, qui ont été mises sur le 615221 et qui sont inscrites au programme pluriannuel d'investissement, même si aujourd'hui elles se mettent en fonctionnement pour un montant de 30 000 € et on aura également un complément de 20 000 € en investissement. Par contre, l'avantage, c'est que même si c'est en fonctionnement, on récupère le FCTVA. C'est pour ça que vous avez en face une recette de 6 000 €. On prévoit également des coûts liés à des risques de procédure : des coûts d'avocats pour 10 000 €, notamment liés aux procédures en cours sur la décennale ; un certain nombre également de subventions de fonctionnement. C'est globalement le coût de notre prestataire, le coût de gestion de la piscine pour 520 000 € ; et des intérêts qui nous restent à régler sur les différents prêts que nous pouvons avoir pour 12 000 €, qui prévoit un budget de 581 210 €. En face, on aura un certain nombre de recettes : le FCTVA pour 6 000 € ; des redevances d'occupation du domaine public, donc c'est le loyer pour 1 600 €. Ce qui nous fait des recettes à hauteur de 7 600 € et donc un trou dans le budget général de 573 610 €.

On continue avec l'opération 418 Santé, nouveau code d'opération depuis l'année dernière. On prévoit un certain nombre de dépenses essentiellement liées à de la maintenance informatique, des frais téléphoniques et à des dépenses diverses pour un montant de 1 000 €. Les charges de personnel, c'est en gros 30 % du temps de l'agent responsable de service qui sont affectés à cette opération pour 9 500 €. On n'a pas de recette encore, mais on a tendance à dire, peut-être qu'on en aura un jour. Donc on a un montant de 10 500 € aujourd'hui financé par le budget général.

Le nombre de 4228 - Petite enfance, on est sur un budget qui n'évolue pas beaucoup cette année, avec des frais pour notamment la semaine de la petite enfance qui sont en...

P. LE DREAU : Qui viennent de se terminer.

G. KERLOC'H : Voilà, mais qui sont en baisse à 3 800 € ; matériel roulant 5 000 €, c'est en cas de réparation sur le bus ; toujours 400 € là, qui était prévu sur la semaine de la petite enfance au cas où ; des publications, donc il est prévu également la mise en place d'un dépliant – a priori – sur la Petite enfance et puis des flyers également pour les prestations de Ti Câlins et des frais de communication ; il était prévu également 300 € pour des hébergements d'artistes dans le cadre des animations qui ont pu être réalisées.

Subventions de fonctionnement, reversement pour le poste de la crèche de Plouhinec pour un montant de 1 160 €, c'est le LAEP, oui. Et les subventions de fonctionnement toujours pour le LAEP de 5 640 €. Donc on a : 1 160 € pour Ti Câlins ; 1 480 € pour Cap Sizun animation ; et 3 000 € pour l'Ulamir. Une convention d'objectifs également avec Ti Câlins pour 35 000 € et la convention d'objectifs avec l'Ulamir pour 15 000 €. Ce qui amène le budget à 87 650 €. En face, on a des dotations et participations, notamment 17 500 € qui sont des remboursements sur le LAEP de 2 700 €, plus un bonus territorial de 1 500 € et des charges de coopération en matière de petite enfance de la part de la CAF, donc ils nous remboursent 12 000 €.

P. LE DREAU : Ça, ce sont sur les frais de personnel.

G. KERLOC'H : Sur les frais de personnel. Oui, je t'en prie, Henri

H. GOARDON : Oui, sur Ti Câlins parce qu'on ne va pas s'associer.... Ti Câlins à l'origine, c'était une garderie itinérante pour permettre à toutes les communes de mettre... pas toutes, mais tous les coins de la communauté de communes, de bénéficier de ce service. Donc il y avait un bus qui se déplaçait avec du matériel qui pouvait aussi faire dormir des bébés. Ça dure depuis 1996 et ça desservait actuellement quatre communes. C'est géré par une association qui s'appelle Ti Câlins. Il y a quelques mois, ils ont découvert que le bus faisant plus de 3,5 t, avec leur permis classique, vous ne pouvez pas les conduire, donc le Bébébus ne bouge plus. Ce n'est pas la peine des frais de maintenance, il ne bouge plus, il reste à Confort. Ce qui fait qu'il n'y a que les gens de l'est, qui sont déjà pas si mal desservis en personnel et en structure pour la petite enfance, qui y vont. Ti Câlins est en train de mourir à petit feu faute d'effectifs. Il y a deux versions qui s'exposent, le président qui dit : « ils n'ont pas le droit de rouler », Patrick qui dit : « ils ont le droit de rouler » et le...

P. LE DREAU : Et je confirme d'ailleurs.

H. GOARDON : Et les agents de l'association voudraient changer un peu le mode de fonctionnement – pour certaines raisons, ils n'ont peut-être pas tort – en ayant un point fixe à l'est et un point fixe à l'ouest, ce qui permettrait de faire l'économie du Bébébus et probablement aussi pour les parents de pouvoir envoyer les enfants plus tôt, parce qu'ils n'auront pas à aller chercher Bébébus, à venir en Bébébus. Donc au lieu d'ouvrir peut-être à 9h, vous ouvrirez à 8h ou 8h15, ce qui serait une aide aussi pour les parents. Donc moi, j'ai demandé à ce qu'on se retrouve tous autour d'une table, la communauté de communes, les associations, les communes qui accueillent, j'attends parce que Ti Câlins est en train de mourir.

P. LE DREAU : Il y a un diagnostic en cours pour le bureau de Ti Câlines la semaine prochaine.

H. GOARDON : Peut-être qu'ils vont mourir avec un bon diagnostic.

P. LE DREAU : Ils sont en difficulté, mais ça, ce n'est pas une nouveauté. Donc on cherche une solution justement. Soit une reprise au sein de la communauté de communes, soit une poursuite de l'association Ti Câlines avec une équipe motivée pour pouvoir prendre le relais. Ça, c'est un problème.

Le deuxième problème, le Bébébus. Comme je te dis, il y a eu des accords au niveau de la préfecture. Maintenant, il y aura une explication avec le président la semaine prochaine. Mais moi, en ce qui concerne la commune de Confort-Meilars, il est hors de question que l'association reste en permanence sur la commune. Je suis tout à fait d'accord avec toi, c'est l'itinérance. Donc à partir de là, ils vont reprendre l'itinérance, ça sera une condition.

H. GOARDON : Non, mais ce n'est pas difficile de se mettre tous autour de la table... de voir s'ils ont le droit de conduire ou pas de conduire, si on reste sur le même modèle qu'avant ou si on a deux points fixes, un à l'est et à l'ouest et qu'on mette ça en place. Et là, tu fais ton étude. Et parfois, il y a les gens qui peuvent... avec un très bon diagnostic.

B. LAURIOU : Non, mais c'est l'association qui nous impose aujourd'hui, ça. C'est tout.

H. GOARDON : Moi, je demande qu'on se mette autour sur une table.

B. LAURIOU : Nous aussi, c'est ce qu'on leur demande.

H. GOARDON : Ils sont d'accord.

P. LE DREAU : On se voit mardi.

H. GOARDON : Que vous, les autres...

P. LE DREAU : Que vous, moi, en tant que vice-président délégué.

H. GOARDON : Les quatre communes où le Bébébus va aussi.

G. CASTEL : Non, mais le prérequis déjà, c'est de savoir si le bus, on peut le conduire ou pas.

P. LE DREAU : Oui, mais ça, on a les accords de la préfecture.

B. LAURIOU : Mais la question aujourd'hui c'est : « est-ce qu'on continue à faire de l'itinérance ou pas ? » C'est ça la question. Sauf que le projet initial, il vient de l'itinérance. On a acheté un camion neuf. Quand tu vois le prix du camion, on aurait pu faire une crèche avec ça.

P. LE DREAU : Et il faut savoir que s'il n'y a plus d'itinérance, les subventions CAF, terminées. Donc ça, ça va mettre encore plus en difficulté l'association.

H. GOARDON : Moi, je demande qu'on discute, ce tout ce que je demande.

P. LE DREAU : Oui, c'est ça. Ça va être fait, il y aura un retour rapide.

S. LE BORGNE : Après, par expérience, je l'ai vécu. Ça a apporté une petite enfance aujourd'hui, qui est hyper réglementée où les responsabilités sont fortes. Ce sont des gamins qui sont confiés à une association de bénévoles, c'est quasiment impossible. C'est trop de responsabilités, c'est trop normé et c'est très dangereux. Et il se pose également la question du nombre de bénévoles, parce qu'ils mettent des renforts quand ils sont en bas âge et après ils s'en vont. Ça veut dire qu'il faut constamment trouver des responsables qui acceptent de prendre des responsabilités et des responsabilités qui sont lourdes de conséquences. Donc, au-delà du fait que je suis d'accord après moi, il faut un point à l'ouest et un point à l'est. Et on ne peut pas laisser un bout du territoire dépourvu de garde d'enfant. C'est réel et c'est fondé. Mais moi, je pense que la première question à se poser, c'est qui porte la main ? Et je pense qu'il y a un domaine comme la Petite enfance, c'est à la collectivité de porter. Je pense qu'à un moment donné, il faut se poser des questions. C'est trop de responsabilités pour les bénévoles.

Et puis ensuite, effectivement, comment, avec quels moyens ? Est-ce que c'est de l'itinérance ? Ou est-ce que c'est une crèche à un endroit fixe qui pourrait être à Clédén ou peu importe. Mais aujourd'hui je pense que ce serait rendre service à ces bénévoles-là que de faire gérer ça par la collectivité et pas par eux, parce que c'est trop de responsabilités.

G. KERLOC'H : Justement, une des dernières recettes, effectivement, nous avons un Bébébus et donc nous avons là une part d'amortissement de 13 100 €.

501 – Urbanisme. Là également, un certain nombre de dépenses que nous n'avons pas nécessairement identifiées avant : carburant parce que les agents vont dans les communes ; fournitures de petits équipements 300 € également ; surtout de la maintenance informatique, notamment 2 200 € pour l'hébergement du logiciel Oxalis et 3 800 € de maintenance ; et également 1 200 € pour l'expert en matière de maintenance de ce logiciel. Des coûts de documentation en général, ce sont des juristes, ils ont besoin également de disposer d'outils, donc un montant de 4 000 € également pour l'achat de l'ouvrage ; les honoraires de conseil 3 000 €, ça, c'est une provision et également des remboursements de frais de déplacement. Il y a beaucoup de frais d'affranchissement pour un montant de 3 500 €, c'est constaté sur le CA 2025. On a estimé la somme en face des frais de communication, ce qui apporte le coût global de cette fonction à 137 300 €. En face, on a un remboursement des communes qui vient équilibrer la fonction, donc à hauteur de 137 300 €. Alors ça, c'est sur les coûts des actes.

Code fonction 551 sur les bâtiments. Charges à caractère général, on prévoit de remettre les mêmes sommes en matière d'eau. On a une légère baisse sur les

énergies puisqu'on a exécuté en 2024 un classement inférieur à ce qui était prévu au BP. On prévoit donc 54 600 € sur ce montant-là, donc on est sur l'électricité dans les bâtiments, mais aussi sur la ZA de Kerguerrien. Ensuite, rien de particulier, fourniture, on est sur des montants – somme toute – identiques, avec des répartitions différentes en fonction des besoins. La grosse augmentation concerne les coûts de travaux, 51 000 €. Là, on a essentiellement les chéneaux du centre technique ainsi qu'un démoussage. Ce sont des opérations qui seront réalisées en régie. Autre augmentation sensible sur la maintenance du matériel. Là, on est sur des travaux réalisés en régie sur la toiture de la salle de sport. Sinon, pour le reste, on reste sur des montants identiques au BP 2024, si ce n'est les intérêts qui baissent sensiblement sur le BP 2025.

En face, on a du FCTVA, les différents travaux et études qui seront réalisés pour un montant de 8 160 € et ce qui fait que l'équilibre financier est obtenu par une participation du budget général à hauteur de 194 000 €, enfin les comptes de l'administration générale à hauteur de 194 053,20 €.

Habitat Logement, OPAH, opération 552. On va avoir une grosse augmentation des prestations de services à hauteur de 131 185 €, qui sont principalement liées à l'ingénierie sur le suivi de L'OPAH-RU. Donc c'est le coût du prestataire, notamment sur des études sur deux îlots sur le centre-ville d'Audierne, au niveau de l'école Sainte-Anne et l'autre, ça va être l'îlot République. Et puis les coûts d'animation du dispositif. Juste pour info, les particuliers d'Audierne peuvent aller à la rencontre du bureau d'études qui a des permanences à la Maison France Services de... là, je ne pourrais plus vous donner les jours exacts de ces permanences, mais en fait elles sont consultables soit directement à la Maison France Services, soit sur le site de la structure je crois, et qui permettent effectivement d'orienter les particuliers qui pourraient avoir des travaux à réaliser sur leur maison, sur les aides dont ils pourraient bénéficier. Coût de formation 500 €, rien de très nouveau ; des coûts de publication, notamment sur des flyers mis en place pour faire la promotion de L'OPAH-RU ; des charges de personnel, 3 690 €. On a une grosse baisse puisqu'aujourd'hui, le personnel qui était affecté à ce code de fonction est désormais pris en charge par le SIOCA, donc nous n'avons plus ce coup-là. Ces 3 690 € sont le coût d'un stagiaire qu'on va avoir pendant six mois. Par contre, forcément, puisqu'on ne dépense plus ces sommes sur les coûts de personnel, on a une somme qui augmente au 657382 - organismes publics divers de 28 000 €. Ça, c'est la réversion que l'on fait au SIOCA pour les coûts de personnel. Et puis autrement des adhésions diverses pour 3 000 €, adhésion à l'ADIL et au CAUE. En face, on a des dotations, notamment de l'État à 69 000 € au titre de l'OPAH-RU. Donc c'est l'ANAH qui finance ça effectivement sur la mission. C'est à mettre en rapport avec les 131 000 € de dépenses. L'ANAH nous rembourse globalement la moitié des dépenses engagées avec le cabinet d'études Urbanis ; des écritures d'ordre pour 40 681 €. Ce qui nous permet d'avoir un total de recettes de 109 680 € et donc une participation à l'équilibre financier du budget général de 60 495 € sur ce code de fonction.

62 - Développement économique. On est globalement sur une reconduction des dépenses avec des participations diverses, notamment 400 €, ce sont des ateliers qui seront organisés à l'ancien abattoir au 6234. Sur le 6281 également la participation au cluster algues. Donc l'ensemble de ces charges diverses, des charges à caractère général pour un montant de 2 600 €, soit quelque chose d'assez modique. Par contre

les frais de personnel, on est à 45 900 €. Là, c'est le paiement du personnel affecté à la mission. On est sur quelque chose qui reste assez linéaire. Les autres charges de gestion courante pour 8 450 €. Là, ce sont des participations à Initiative Cornouaille, notamment à la CCI pour le fichier d'entreprise à la technopole et un certain nombre de participations à divers organismes. Et donc le tout pour un budget de 56 950 €. En face, on a des loyers, notamment les loyers de l'abattoir, avec les activités qui sont aujourd'hui exercées pour un montant de 1 800 €. Et ce code fonction trouve son équilibre avec une participation du budget général à hauteur de 55 150 €.

D'autres fonctions, 6312 - Alimentation, Agriculture, Pêche. On a différentes dépenses en matière de prestations de services :

- 7 000 € d'accompagnement par le CIVAM ;
- 7 000 € pour l'organisation d'événements grand public ;
- 4 000 € pour des animations réalisées dans les écoles ;
- 4 000 € également pour des accompagnements dans le cadre de la restauration collective ;
- et enfin 1 000 € également pour des rencontres sur la transmission des exploitations agricoles.

Donc on était, l'année dernière, sur une exécution partielle, puisque c'est un code fonction qui a été créé en cours d'année. Et là, on est sur un passage en année complète, ce qui explique également cette augmentation. Pour le reste, assez peu de différences par rapport à l'année dernière, si ce n'est 4 500 € de publication. Là, il s'agit de la maquette sur les produits de la mer, un maquettage d'une revue sur les produits de la mer réalisée dans le Cap Sizun, des flyers également sur la médiation qui sont destinés au grand public, ainsi que le catalogue des producteurs qui a déjà été publié. C'était l'année dernière ou l'année d'avant, je ne sais plus trop, et il va être ressorti cette année.

Des charges de personnel à hauteur de 71 060 €, donc on a ici notre chargé de mission alimentation qui est chargé d'animer le PAT. Et on aura également sur huit mois le chargé de mission pêche qui vient d'être recruté. Il s'agit d'une jeune femme, on en reparlera ultérieurement. Voilà, des participations, notamment au réseau RES'AGRI pour 300 € et des subventions pour l'initiative Graines de Liberté pour 2 000 €. En fait, ce sont des producteurs de graines qui ne sont pas portés par des brevets, des graines libres et qui sont produites localement. 18 000 € d'aides aux agriculteurs, donc pour une première installation, on prévoit de passer deux dossiers supplémentaires. C'est pour ça qu'on a une augmentation aussi sur ce point-là. On était sur quatre dossiers en 2024, on sera sur six dossiers en 2025. En face, on a un certain nombre de recettes, 30 000 €, parce qu'on a été lauréat d'un concours de la labellisation PAT, donc une participation de l'État à hauteur de 30 000 € grâce à cette labellisation. On a également de la région la perception de 14 000 € du fonds régional pêche sur trois ans. Ça fera quand même un montant de 62 558 €. Et on a également obtenu des aides du FEAMPA, des aides européennes pour 14 000 € et sur trois ans également 64 558 € et qui sont liés au recrutement du chargé de mission pêche soit une grande partie en fait de son traitement. On équilibre ce code opération par une participation de 67 260 € du budget général.

Code fonction 633 - Structuration des filières touristiques, ici, en légère baisse. Nos études sur les aires de camping-car en gros, c'est 10 000 € l'étude. On en avait trois en 2024, on en aura deux en 2025. Différents frais, ce qu'on appelle réception, en fait, sur la restitution essentiellement du schéma touristique, et notamment une journée de formation des acteurs du tourisme qui est prévue sur cette ligne 6234, pour 1 650 €. L'adhésion à Sensation Bretagne pour 4 500 € au 6281. Donc on a un total de charges à caractère général pour 27 050 € ; des charges de personnel, 42 000 € qui correspondent également là au recrutement d'un chargé de mission sur la structuration des filières ; des atténuations de produits, c'est la taxe de séjour pour un montant de 420 000 € que l'on reverse à l'office du tourisme ; et des subventions de fonctionnement, notamment à l'office du tourisme toujours pour un montant de 140 000 €, soit un coût total de dépenses de 629 050 €. En face, on a la taxe de séjour pour 420 000 € et différentes dotations de la région, notamment sur le schéma d'étude des Camping-cars pour 3 000 €, soit des recettes à hauteur de 423 000 €. Et donc une participation du budget général sur l'équilibre de ce code fonction à 206 050 €.

66 - France Services. La grosse hausse concerne surtout les frais de communication qui sont simplement l'application et l'imputation des frais de télécommunication de la Maison France Services maintenant, directement sur ce code opération qui étaient auparavant imputées au 020, c'est-à-dire Administration générale, donc on commence à avoir une comptabilité analytique plus performante. C'est ce qui fait essentiellement l'augmentation des charges à caractère général. Sur les charges de personnel, c'est le personnel affecté à la Maison France Services pour un montant de 153 000 € et des subventions également à la Mission locale pour un montant de 21 110 €. En face, on a des remboursements de l'État à hauteur de 52 500 €, sur différents acronymes que je ne maîtrise absolument pas, 20 000 € du FIO, 20 000 € du FNDD pour l'établissement France Services, et 12 500 €, c'est le conseiller numérique avec un dernier versement en fait de ces 12 500 € en 2026. Et puis vous avez différents loyers, notamment les loyers du CIAS et de la Mission locale pour 2 710 €. Et on équilibre ce code fonction avec une participation du budget général à hauteur de 132 035,20 €.

Cycle de l'eau – 731. Là, on prévoit des coûts de carburant, ici aussi, qui avant étaient imputés au 020, qui maintenant seront imputés à ce code opération ; des frais de matériels roulants, il y a un véhicule, non, il y a plusieurs véhicules. Ce sont les frais d'entretien de ces véhicules ; de la maintenance informatique pour un montant de 700 € ; des études pour un montant de 30 000 €. Donc on a 70 000 € qui ont été rattachés sur 2024. C'est la première phase, en fait de l'étude de transfert de l'eau, qui a été réalisée, mais qui n'a pas été facturée sur 2024. Donc on a un report sur 2025 et 30 000 € qui sont ajoutés sur 2025, notamment, parce qu'on a un avenant a priori sur... compte tenu du fait que désormais la prise de compétence n'est plus obligatoire, l'étude va sans doute se focaliser sur uniquement une partie de l'eau et de l'assainissement. C'est à dire sur la partie assainissement puisque le SIVOM a, hier, émis un avis positif sur le fait que cette compétence soit reprise par la Communauté des communes. Et donc on aura un avenant en moins-value sur les différentes prestations à réaliser par notre bureau d'études IRH notamment sur la partie eau.

N. KERSAUDY : Je n'ai toujours pas reçu de réponse à mon courrier. J'attends la réponse.

G. KERLOC'H : On y travaille. Moi, j'entends ta demande effectivement d'une somme de 60 000 € aujourd'hui qui serait plausible. Il faudra aussi qu'on fasse le temps venu une analyse du réseau pour savoir aussi quels sont...

N. KERSAUDY : Ne t'inquiète pas, la Mairie de Cléden va le faire.

G. KERLOC'H : Ça nous permettra effectivement de savoir quel est aussi le...

N. KERSAUDY : Oui. Nous avons cogité, justement pour envoyer... voilà.

G. KERLOC'H : Tu dis qu'il y a un actif de 60 000 €, ça nous permettra aussi d'identifier un éventuel passif. Je ne sais pas si y'en a, il y en a peut-être. Et autrement des frais d'affranchissement pour un montant de 1 200 €. Et il y aura sur ce point une refacturation au SIVOM puisqu'une grande partie de ces frais d'affranchissement correspondent aux visites qui sont réalisées dans le bassin versant du Stiri, à Audierne. Soit un montant global de 118 991 €, 85 000 € de frais de personnel sur cette fonction. En face, on a un certain nombre de remboursements, 89 000 € de remboursement. C'est essentiellement la mise à disposition du personnel au SIVOM pour 78 500 €, plus les différents frais, carburants et affranchissements réalisés au profit du SIVOM par ce service. On a également des participations du département, notamment sur le soutien à l'eau potable pour 22 900 €, des participations également – on est sur le remboursement d'une étude – en tout cas, des participations de l'Agence de l'eau pour un montant de 27 000 € sur deux ans. Et dans le cadre justement de cette étude de transfert de compétences pour cette année au BP 2025, on aura un montant de 13 500 €, ce qui nous permet de suréquilibrer ce code fonction à hauteur de 7 104 €.

Assainissement non collectif, on est globalement sur un budget qui est une recopie du budget 2024, avec très peu d'augmentation. C'est un budget qui s'équilibre à hauteur du montant des dépenses, 130 000 € reversés ce sont les recettes de contrôle. Et on prévoit également l'application de sanctions à hauteur de 28 000 €, ce qui nous permet également, sur ce budget-là, de suréquilibrer de 27 584 €. Ces recettes de sanctions étant, à terme, reversées sur l'opération d'habitat au titre de l'OPAH généraliste pour subventionner des remises aux normes d'installations vétustes.

758 - Politique de l'énergie. Là, différents contrats et des prestations pour 28 560 €. On a notamment 14 700 € sur la phase 3 du volet énergies, 1 800 € sur la phase deux du volet Air et Climat. On a des charges de personnel à hauteur de 21 600 €. Et en face, on a des recettes de la part de l'État sur le Fonds vert pour financer le poste de chargé de mission à hauteur de 10 000 € et des subventions également de l'ADEME, notamment 70 %, des trois premières phases du projet Territoire engagé pour la transition écologique. Et donc une participation à l'équilibre financier du budget général de 28 760 €.

Espaces naturels, randonnées et patrimoine. On est sur un budget – en tout cas en termes de charges à caractère général – en légère baisse, en baisse de 20 000 €. En termes de rendement, on est sur la reprise du même budget qu'en 2024. Juste sur les fournitures de petits équipements, c'est là-dessus qu'on passe, notamment l'acquisition de 2 100 pièges à frelons qui ont été approvisionnés par la Communauté

de communes, les vêtements de travail, il y avait le marché des vêtements de travail qui a été passé, donc il y avait une séance d'essai au centre technique pour déterminer les meilleurs vêtements de travail, en tout cas les plus adaptés.

Sur les contrats de prestations de services. Là, on a pour 2 500 € un travail qui va être réalisé sur six mois pour identifier des spots d'élevages naturels avec des races locales bretonnes et qui pourraient devenir pertinent à mettre en pâturage. Donc c'est une étude.

Sur les études et recherches, 5 000 € également qui sont fléchés pour des études sur l'utilisation des falaises et des projections sur l'utilisation à avoir. Maintenant, c'est une étude réalisée par des universitaires notamment, je pense, sur le recul du trait de côte. Je ne sais pas, non ?

N. KERSAUDY : Non, d'ailleurs, le COPIL des espaces naturels se réunit le 29 avril et l'ensemble des maires est également convié puisque nous avons le bureau d'études retenu pour l'élaboration du plan Paysage et Erwan GLEMAREC qui est justement universitaire fera cette étude-là, c'est à 17h30. Il y avait quelques interrogations sur ce qu'il fait. Je pense que l'invitation a été faite, le 29 avril, 17h30.

G. KERLOC'H : Au-delà de ça, on prévoit de republier également des livrets sur les espèces exotiques invasives, qui ont bien marché. À la mairie, il n'y en a quasiment plus. Faris de voyage, ce sont des frais de fonctionnement du service. On a des charges de personnel pour 266 000 €, avec une baisse puisqu'une partie du personnel de ces charges est affectée au code fonction 763, d'où la baisse qu'on constate ici. 763 c'est Grands Sites de France. Et puis le coût de la subvention au CIAS pour le chantier d'insertion pour 24 000 €. En face, on a un certain nombre de recettes, 5 000 €, ce sont des tournages qui ont eu lieu en 2024. Donc ça, c'est la participation des boîtes de production qui tournent sur nos espaces naturels. On a un certain nombre de ventes de bois également qui étaient stockés au siège, sans doute suite à la tempête Ciaran pour 450 €. On a également 20 000 € pour des mises à disposition de personnel à d'autres organismes, là aussi. Donc on a une bascule qui a été opérée au 7473. C'est pour ça qu'on a une baisse des recettes sur ce code fonction ; 132 000 € du département, dont 95 000 € pour la gestion des espaces naturels, 38 000 € pour la gestion des espaces naturels, spécifiquement sur le site de l'ancien Syndicat mixte de la Pointe du Raz. Et puis une participation des communes, on achète des pièges à frelons. Il y aura une réversion des communes sur ces équipements pour un montant de 2 100 €, autrement dit des opérations d'ordre à hauteur de 6 800 €, ce qui permet d'avoir 167 835 € de recettes, et donc un équilibre financier au titre du budget général à hauteur de 175 431 €.

Code fonction 762 - Natura 2000. Pas grand-chose à dire, on est en légère baisse, essentiellement 5 000 € pour des explorations de grottes, 500 € pour des dépliants au profit de Natura 2000, quelque chose d'un petit peu remarquable. Et on prévoit également des frais de personnel pour un montant de 23 200 €, soit un total de dépenses à 31 546 € qui sont compensés par une aide de la région de 8 000 € et une aide du FEDER pour 21 000 €, soit 29 000 €. Et donc une participation à l'équilibre financier de cette section de 2 546 €.

Opération Grand Site de France, une nouvelle opération créée en 2025. On prévoit essentiellement pour des contrats de prestation de 7 750 € ; 6 000 € de réalisation

d'une maquette pour la candidature au Grand Site de France dans le renouvellement du label Grand Site de France ; 5 500 € pour un illustrateur qui nous permettra de faire des iconographies et de la cartographie, différentes dépenses sur les écritures, le correcteur d'orthographe et également des dépenses pour l'achat de photos pour un montant de 6 000 €. Ce qui nous fait un coût total pour cette opération de réponse au renouvellement du label Grand Site de 19 750 €. Des frais informatiques essentiellement liés à des licences ; des études, des recherches pour un montant de 52 500 €, en fait, c'est la mission un Plan Paysage qui est affecté ici ; des publications, l'impression du dossier de candidature et ainsi de suite, 4 000 € ; différents voyages, notamment la participation aux séminaires des grands sites de France ; et puis également l'hébergement du paysagiste qui sera en résidence évaluée à 40 à 50 nuits soit à Jean Moulin, soit dans des gîtes communaux. On a également un montant de charges de personnel de 44 500 € – c'est ce que je disais tout à l'heure – qui est précédemment affecté aux espaces naturels et puis d'autres contributions, notamment la cotisation Grand Site de France pour 7 900 €. En face, on a des participations de l'État pour 75 000 € ; 15 000 € de la DREAL sur le Plan paysage ; 60 000 € de l'État sur la politique grand site de France ; 40 000 € également du département. Donc on a déjà perçu 15 000 € du Syndicat mixte Pointe du Raz pour justement, ce plan paysage. Et il reste un complément de 25 000 € qui sera financé dans le cadre du Pacte Finistère 2030.

H. GOARDON : On en est où là de la demande de renouvellement de la ligue ?

N. KERSAUDY : Les dates ? Moi, je n'ai pas de dates. Je n'ai pas participé à la dernière réunion avec l'inspectrice des sites. Il y a eu une réunion, il me semble que c'est la semaine dernière. Donc j'avais déjà prévenu que je ne vais pas être là. Je n'ai pas encore vraiment le compte rendu qui doit être revalidé puisqu'apparemment tous les propos ne figurent pas, de ce que l'on m'a dit, mais je laisserai ceux qui étaient là dire. Mais l'inspectrice des sites émettait des interrogations quant à une éventualité d'intégrer l'ensemble du Cap Sizun. Est-ce qu'on était vraiment capable, avec les différentes casseroles que l'on traîne sans doute au niveau de la gouvernance. Puisque c'est ça qui pêche visiblement. Je l'ai peut-être dit un peu, mais c'est ça, non ?

M. LE PRÉSIDENT : Ça a été le début de son propos et ça a été la fin de son propos.

D. GUILLON : Tout en nous indiquant bien qu'elle nous laissait maîtres de la décision finale, mais elle était un peu dubitative. Et moi, j'ai insisté sur ce point puisque le délai pour présenter le dossier, puisque c'est la question, c'est le 30 juin, c'est un délai extrêmement court. Donc il n'est pas question qu'on s'engage dans la mauvaise direction parce que ce serait catastrophique.

B. LE GALL : OK, j'émetts des réserves sur l'extension aujourd'hui du périmètre du label à l'ensemble du territoire du Cap Sizun. Elle proposerait – c'est ce qu'elle a dit – que ce soit mis dans le projet, mais pour la prochaine labellisation, dans six ans.

B. LAURIOU : On lui a rappelé que c'est quelque chose qui avait déjà été étudié et qu'il était temps de passer à cette phase-là. Et Bernard a présenté la volonté de la

Communauté de communes qui était de partir sur ce territoire qui était pour nous un territoire – comme je disais – naturel, logique de présentation et cohérent. Donc on lui a présenté... on lui a fait part de nos volontés d'intégrer l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Après elle nous laisse ça, à nous de choisir, ce n'est pas.

N. KERSAUDY : Je pense qu'il serait important justement que l'ensemble des maires manifestent d'une manière ou d'une autre qu'on se retrouve pour bien marquer l'intérêt du territoire du Cap Sizun pour le renouvellement du label. Il faut montrer quelque chose de fort.

H. GOARDON : Moi, je suis favorable au renouvellement du label. La dernière fois, je n'étais aussi pas sur le périmètre qui avait été mis sur la commune de Goulien, et je trouve que c'est assez pertinent de rester sur vraiment les beaux espaces naturels. Moi, je le dis pour la commune et dans label Grand Site de France, il n'y a aucune interdiction au label Grand Site de France, mais en pratique il y en a. Moi, j'ai eu un projet éolien qui devait se faire, qui ne s'est pas fait parce qu'en grande partie, ils ont trouvé des arguments parce que c'était le projet éolien et dans le label Grand Site. Et s'il y a des choses qui marquent après un paysage, c'est les éoliennes. Donc ça paraît cohérent de dire – à partir du moment où vous impactez le paysage – que vous en avez déjà dans un label Grand Site, on ne va pas le mettre. Et il y a eu quelques opposants, qu'est-ce qu'ils ont fait chez Monsieur le Préfet en disant : « on ne veut pas mettre des éoliennes dans un label Grand site ». Et ils n'ont pas tout à fait tort non plus.

Et méfiez-vous de ça parce que tout ce qu'il y a dans un label Grand Site, c'est un paysage d'excellence. Tout ce qui est un bâtiment industriel, un bâtiment technique, les éoliennes, par exemple, ou d'autres qui auraient un impact sur le paysage, il est assez normal que dans un label Grand Site, on y regarde à deux fois. Et ça peut avoir des conséquences graves. Alors que pour moi, un paysage label Grand Site, c'est un paysage exceptionnel. On l'avait déjà dit au Conseil municipal, on avait dit : « non à l'extension à toute la commune ». On n'a pas tenu compte de notre avis, parce qu'on considérait que le reste de la commune n'était pas un paysage exceptionnel, donc vous n'avez rien à faire dans un label Grand Site. La partie côtière qui est magnifique, bien sûr qu'elle a toute sa place dans le label Grand Site, mais il faut en rester à la partie des paysages exceptionnels qu'on a ici. Il faut voir quand même qu'il y a qu'une vingtaine de Grand Site de France, donc c'est forcément des paysages exceptionnels. Et méfiez-vous, je vous le dis d'expérience, de mettre tout votre territoire dans ce label Grand Site, ça peut avoir des conséquences, même si ce n'est pas inscrit dans la loi. Vous savez, l'administration a les moyens de... par exemple, chez nous, la DREAL a trouvé quelque chose qu'elle n'a jamais fait, puisqu'avant d'étudier le projet des éoliennes, elle a demandé pendant un an, pendant toute l'année 2025, qu'ils comptent les chauves-souris et les oiseaux. Après, il regarderait le dossier. Et donc, habituellement, c'est une prescription qui est mise dans les permis de construire et de contrôler ça, l'évolution de la population de chauve-souris ou d'oiseaux une fois que l'installation est faite. Et là, c'était un préalable et donc finalement, le projet ne se fera pas.

B. LAURIOU : Mais ça, c'est partout pareil, Henri. Pourquoi tu dis : « c'est lié au Grand Site », c'est partout pareil.

H. GOARDON : Parce que je le sais très bien.

B. LAURIOU : Mais voilà, tu sais que c'est partout pareil, ce n'est pas lié...

H. GOARDON : Non, ce n'est pas partout pareil.

B. LAURIOU : Mais si, tu l'as dit.

H. GOARDON : Mais je trouve ça cohérent que dans un Grand Site de France on ne fasse pas n'importe quoi.

B. LAURIOU : Est-ce qu'on fait n'importe quoi sur notre territoire ? Non. Nos services d'espaces naturels œuvrent de la même façon sur le Grand Site que sur le reste du territoire, pareil. C'est la même politique. Et donc on n'a pas à dire, il y a un côté qui est beau, l'autre qui est moche. Non, ça n'existe... mais non, ça, c'est ta volonté.

H. GOARDON : Il y a un paysage qui est exceptionnel et l'autre qui est malade.

N. KERSAUDY : On a une vallée intérieure qui est... ce sont les randonnées qui sont aussi tout aussi charmants, entre guillemets. Mais je voudrais revenir sur une réunion à laquelle j'ai assisté à Pleyben, organisée par la Sous-préfète de Châteaulin à l'intention de l'ensemble des maires de l'arrondissement de Châteaulin. Et la DREAL était présente et a bien mentionné le fait qu'il y ait des projets d'énergie renouvelable éolienne, tout ce que vous voulez, panneaux photovoltaïques, et la nécessité justement pour les porteurs de projet de réaliser une étude environnementale sur ce qu'il y a. Et il a bien spécifié ça devant l'ensemble des élus présents. Il n'a pas parlé de label ni quoi que ce soit, ça a été bien mis en avant.

H. GOARDON : C'est encore plus vrai lorsqu'il y a un label.

N. KERSAUDY : Il y a un exemple dans l'Hérault où il y a eu un contentieux pour des éoliennes. L'entreprise est condamnée puisqu'il y a un aigle royal qui aurait été apparemment bien amoché ou tué carrément par les pales. Et je crois que nous ne sommes pas dans un label Grand Site, mais c'est tout. Il faut rappeler aussi que dans le code, il y a des articles qui permettent justement à certains qui veulent aller au tribunal que nous avons des paysages emblématiques. Un paysage emblématique, on peut trouver n'importe où. Dans la Beauce, il y a un paysage emblématique, mais bon, il y a aussi des éoliennes. Et pourtant, c'est spécifique à la région, mais bon.

M. CASTEL : Grand Site de France, à mon sens, ce n'est pas... donc regarder avec cette vision angélique, entre guillemets, de montrer où c'est magnifique à regarder tous les jours. Mais on est aussi... enfin moi, j'ai quand même en mémoire les pages d'histoire de ce qui s'est passé à Plogoff avec la volonté d'installer des centrales nucléaires à Plogoff pour laquelle les gens ont pesté et à juste titre et qui ont fait

qu'aujourd'hui on trouve des éoliennes. Je veux dire, la leçon, on l'a retenue et on l'applique sur notre territoire en regardant effectivement ces aspects qui sont aussi importants, parce que ça fait l'actualité aujourd'hui de la France cette volonté d'aller vers des choses très écologiques, ce n'est pas en opposition. Ce que je veux dire c'est que ce n'est pas en opposition à avoir des éoliennes et d'avoir un Grand Site, à mon sens.

N. KERSAUDY : Il me semble que le réseau des Grands Sites de France avait organisé un congrès sur la thématique des développements des énergies renouvelables dans les territoires classés, pas classés, mais labellisé Grand Site de France. Mais je pense qu'il y a aussi toute une gymnastique d'esprit et peut-être aussi un changement de mentalité qui peut faire aussi évoluer les choses et essayer de concilier, puisqu'on nous demande d'être moins fixé sur les énergies fossiles. Il faudra bien trouver et que chacun accepte de faire des concessions.

M. LE PRÉSIDENT : Moi, je vois déjà qu'il y a une dizaine de traqueurs, il y a près d'une dizaine de traqueurs. Il y a une dizaine de traqueurs sur la commune dans les élevages. Bon, c'est vrai qu'il y a des grands panneaux qui sont là et qui tournent avec le soleil.

N. KERSAUDY : C'est sûr que quand tu vas voir l'architecte des Bâtiments de France sur ce sujet-là, elle est contre.

B. LAURIOU : Ça dépend.

N. KERSAUDY : C'est ça qui n'est pas... du coup, vous voyez. Un jour, on est favorable ; un jour, on ne l'est pas. Pourquoi chez l'un, pourquoi chez l'autre ?

D. GUILLON : Juste sur cette question d'extension de périmètre, je voulais qu'on garde quand même à l'esprit la position de Madame COULET du ministère, puisqu'on l'a bien entendu tous lors de cette réunion, et sans dire que sa voix sera prépondérante et que son avis sera prépondérant. Et je pense qu'il pèsera lourd au moment de l'examen du dossier en Commission nationale. Il faut garder ça en tête.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, vu de Paris.

D. GUILLON : C'est Paris qui décide.

M. LE PRÉSIDENT : Non, mais vu de Paris, on est d'accord.

D. GUILLON : La Commission nationale se passe à Paris au ministère et ce n'est pas une partie de plaisir.

B. LAURIOU : On sera juste interrogé sur la mobilisation et l'envie des élus du territoire de vouloir y aller. Et donc on voit, c'est la seule question qui est posée qui va ressortir à ce moment-là. Le reste, le territoire, il le mérite. Est-ce que les élus le veulent ? Ça, c'est une autre question. Et il faudra se poser la question en bureau communautaire

et sûrement en Conseil communautaire. Mais ça, c'est une vraie question, parce qu'il y a plein de territoires qui veulent avoir le label. Nous, on l'a. On n'a pas l'air de vouloir se battre pour le garder. Si on n'en veut pas, d'autres le veulent. À Crozon, de l'autre côté, ils le cherchent. Mais ça, ce sera un autre sujet. On en parlera le moment venu.

N. KERSAUDY : Il va falloir – je le répète – que nous fassions quelque part une opération de com et que nous nous retrouvions quand même pour vraiment montrer notre implication. Bon, elle a mis l'accent sur le périmètre, soit. Mais ce qui pêche le plus, c'est la gouvernance, donc il va falloir l'expliquer. Parce que depuis que je suis dans l'instance comme certains, il y a toujours eu des problèmes d'ego et plein de soucis. On ne va pas dire que c'était bien, mais quand j'étais présidente d'un côté, on l'emmerdait ; quand c'était un président de l'autre, on l'emmerdait ; quand c'était un agent untel, on l'emmerdait aussi. On ne va pas raconter toutes les péripéties que l'on connaît sur ce dossier-là, mais force est de constater que ça n'a jamais été simple. Donc il va falloir peut-être expliquer, en effet, ces différents soucis. Peut-être admettre que... là, tout le monde paraît unanime sur le sujet, donc je voudrais qu'on dise bien haut et fort et que les choses soient claires.

Mais on peut expliquer ces problématiques de gouvernance. Je me ferai un plaisir d'expliquer. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Si on veut des articles, il peut y avoir des beaux articles qui devaient sortir dans le Télégramme. C'est sûr qu'avec un article comme ça, on n'aurait pas eu de label. Il n'est jamais sorti, heureusement, ça fait quelques années de ça. Mais on ne va pas raconter tout ici. Je vous raconterai ça un soir, tranquillement au coin du feu, quand nous aurons un peu plus de temps. Je vous raconterai tout. Mais il est important avant l'échéance, c'est pour ça qu'il faut qu'on trouve un temps.

G. KERLOC'H : Code fonction 80 – Mobilités, donc contrat de prestation de services avec une hausse liée à l'achat de 150 carnets de tickets dans le cadre du projet Atchoum, des carnets de 10 tickets pour un montant de 2 620 € ; les aides à mener à vélo pour 1 800 € et notamment pour un prestataire 1 300 € et des frais de communication à hauteur de 500 €. La grosse hausse, c'est au titre des études et recherches pour 36 000 € sur le schéma directeur vélo. Les différentes dépenses et autrement des concours divers également 13 500 € sur l'opération KAROS, qui nous amène à un budget de 56 620 € sur le code fonction 11.

Sur les charges de personnel, on est sur notre chargé de mission mobilité qui est appliqué là-dessus : des charges de gestion courante 2 300 € pour Bretagne Mobilité, le versement à cette nouvelle instance qui s'appelle Bretagne Mobilité. Pour les organismes publics divers, on a 1 400 € de convention avec Géoarchi à l'échelle de l'ouest Cornouaille et des subventions de fonctionnement pour le transport solidaire Atchoum pour 5 510 €, soit un total de dépenses de 107 830 €. Avec en face une participation de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden sur la moitié du poste du chargé de mission, parce que c'est un poste qui est toujours partagé avec eux, pour 21 000 € sur 12 mois et puis des recettes prévisionnelles prévues sur la vente des tickets Atchoum pour 940 €. On a également des participations de l'État, 17 400 € au titre du Fonds vert sur le financement de KAROS et d'Atchoum, 4 700 € sur KAROS et 8 200 € sur Atchoum, ainsi que 4 500 € du fonds Leader sur toujours le projet Atchoum. Ce qui nous permet d'avoir des recettes à hauteur de 39 340 € et

d'équilibrer en fait ce code fonction avec une subvention d'équilibre du budget général de 68 490 €.

N. KERSAUDY : Est-ce qu'il serait possible d'avoir un article pour le bulletin justement parce qu'on mérite, parce que là... sur Atchoum. Merci.

G. KERLOC'H : On termine par l'administration générale. On est sur un budget en baisse, vous l'avez compris, avec effectivement un certain nombre de dépenses qui sont désormais imputées sur d'autres codes opérations. On peut voir des achats de petits équipements, notamment pour 1 000 € au 60631 qui ont pour but d'acheter des flags de communication au profit de la Maison France Services et de la Communauté de communes, notamment dans le cadre de participations à des salons. On a une hausse quand même des contrats de prestations, notamment avec la mission RGPD pour 9 150 €, 4 000 € de rédaction du magazine, 4 500 € pour sa distribution, 650 € pour les cartes de vœux et 4 000 € pour le logiciel de gestion RH CIVIL Net. Sur la maintenance informatique, une grosse somme avec 400 € d'abonnement à Genialty, 2 200 € pour Adobe, 1 300 € de maintenance du site Internet, 200 € pour la possession du nom de domaine du site Internet, 1 000 € pour TeamViewer, ainsi de suite, un certain nombre de licences qui sont un peu plus chères, microsoft 365...

Sur notre multirisque, on peut avoir 16 000 €. Ce sont quasiment les dépenses constatées au BP 2024, notamment sur la protection juridique et +500 € sur la flotte auto également. Des études, on prévoit 25 000 € sur ce budget : 5 000 € pour la Communauté de communes, le siège et 20 000 € sur l'abattoir et sur Jean Moulin.

Ensuite des formations, ce sont les formations pour le personnel sur le 6184. 6188, ce sont les cadeaux Pass sur le budget général avec une baisse puisqu'on a désormais une partie de ces cadeaux Pass qui sont pris sur le budget gestion des déchets. Des honoraires, frais d'avocat en cas de besoin pour 4 000 € ; 6 400 € donc pour le magazine communautaire, pour l'impression de ce magazine et 200 € pour l'impression des cartes de vœux. On a une baisse sur les services bancaires, puisqu'il n'y a plus désormais de commission de non-utilisation sur le prêt relatif à la ligne de trésorerie. On a quand même une baisse assez importante sur ce point-là et puis la participation quand on lance des marchés globalement, donc pour 28 000 €, notamment SBP, Mégalis, Interco de France, l'AMF, ce sont des participations effectivement aux organismes extérieurs. Les charges de personnel pour 1 220 000 €, je le disais tout à l'heure, avec une hausse de la garantie vieillesse technicité de 4 %. Des atténuations de produits pour notamment au titre du FNGIR. Ça, c'est l'impôt qui est levé sur le territoire et reversé au titre des fonds de concours sur d'autres territoires. C'est lié à l'époque où... quand on a supprimé la taxe professionnelle, 1 779 595 €. Des charges de gestion courante à hauteur de 1 064 384 € ; les indemnités de fonction pour 85 000 € ; les cotisations à la sécurité sociale pour 25 000 € ; la participation au SDIS pour 578 060 € au 6553 ; la participation au Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille pour 77 000 € au 65561 ; la participation au CIAS pour 109 000 € au 657363 ; les participations au budget des zones d'activité, notamment Ty Frapp et Lesvenez pour 9 200 € ; nos participations diverses, en tous cas, les cotisations aux différents organismes tels que SIOCA, Mégalis, 10 000 € ; pour le très haut débit, notamment à Wesco, à l'EPAV et ainsi de suite pour 88 874 € ; des subventions exceptionnelles, notamment 40 000 € prévus à l' A3JM et 47 000 € prévu

à Quimper Cornouaille Développement. Au titre des charges, les intérêts réglés à échéance sont de 53 966,66 €, dont 30 000 € de nouveaux intérêts sur cette ligne. Le virement à la section d'investissement pour 1 067 000 € et sinon, des dotations aux amortissements pour 257 000 €. Ce qui nous fait un total sur ce budget de 6 669 149,26 €.

Au titre des recettes, différents remboursements sur rémunération de personnel pour 25 000 € ; des coûts facturés au titre du RGPD aux communes pour 3 400 € ; la mise à disposition de personnel aux différents organismes pour 299 000 €, là, vous avez, notamment, la refacturation au budget de gestion des déchets, 18 700 € qui est refacturé aussi aux communes dans le cadre de petites villes de demain. En fait, c'est le poste de chargé de mission. Le service commun comptable refacturé à l'office du tourisme et également des missions refacturées au SIVOM en matière de compta et marchés. Là, on est hors code fonction eau et assainissement. Et également l'entretien des locaux à l'office du tourisme, une refacturation du personnel qui intervient là-bas.

Sur les impôts et taxes, les gros montants : impôts directs locaux, taxe d'habitation, taxe foncière sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, sur la cotisation foncière des entreprises et le foncier non bâti additionnel, 3 567 756 € ; taxe sur les surfaces commerciales 212 000 € ; les impositions forfaitaires sur l'entretien des réseaux pour 165 000 € ; les attributions de compensation pour 44 089 € ; la fraction de TVA qui vient compenser effectivement la suppression de la taxe d'habitation pour 2 472 000 € ; la fraction de TVA qui vient compenser notamment la suppression de la CVAE pour 304 000 € et un fonds de péréquation à hauteur de 125 000 €, avec une augmentation de 100 000 € par rapport à 2024, qui est la hausse de la participation au Syndicat mixte, 225 000 €. Effectivement, ça en dit un petit peu sur les futures sommes qui seront dépensées. On aura une hausse de participation – et je vous l'annonce en avant-première – au Syndicat mixte des ports de Cornouaille.

Les dotations d'intercommunalité, on reçoit 600 000 €. En fait, c'est juste un jeu d'écriture. On les percevait autrefois sur le 74111 – perçoit, désormais sur le 741124. Merci, avec la M57, c'est vachement simple avec ces codes fonctions à rallonge. Des dotations de compensation pour un montant de 182 000 € ; le FCTVA, récupération sur le budget de fonctionnement pour 53 000 €, ce sont les participations de l'État pour 53 000 €, ce sont les remboursements du poste de chef de projet Petites villes de demain et des études sur Jean Moulin et l'abattoir. Une participation de 16 000 € des communes au titre de l'office du tourisme ; des licences pour Goulien et Confort qui sont toujours dans le service commun informatique ; 60 000 € de compensation de la CVAE et de la CFE, 28 000 pour la CVAE et pour la CFE, 34 380 € et puis des opérations d'ordre pour 85 000 €, notamment des neutralisations d'amortissement sur les fonds de concours. Et on prévoit un total de recettes pour le budget de 8 332 445 €.

H. GOARDON : Je reviens sur le flux, que va faire le Syndicat mixte des ports de pêche là-dedans ?

G. KERLOC'H : Non, c'était juste une erreur. Mais j'en profitais juste pour le dire à ce moment-là parce qu'effectivement, l'erreur concernait le Syndicat mixte.

H. GOARDON : Rien à voir.

G. KERLOC'H : Non, absolument rien à voir. On va regarder la section d'investissement. Sur la piscine Aquacap, il est prévu 20 000 € pour des travaux divers ; du matériel et équipement administratif, ce sont essentiellement des sièges et des bureaux pour les différents bureaux de fonctionnement de la Communauté de communes ; matériels pour les espaces naturels, je vous en fais grâce. Maison des Services publics, par contre, effectivement 300 000 € qui sont prévus sur l'opération 31 pour l'acquisition de l'EFS en 2025.

Sur le très haut débit, un appel de fonds de 981 000 € de la part de Mégalis et pas de subvention, donc non compensée cette année par des subventions. Des réaménagements au centre technique, il s'agit essentiellement de travaux qui seront réalisés sur le parking et aussi une extension pour accueillir le service cycle de l'eau et le CIAS pour améliorer un petit peu les conditions d'accueil. Système d'information, on prévoit 41 485 € pour l'achat d'ordinateurs et 3 600 € pour l'achat de logiciels.

Sur la piscine, on prévoit aujourd'hui 250 262,10 €. Là, c'est le lancement de la réfection de l'espace Bien-être, notamment du jacuzzi, entre autres des travaux de peinture du bardage dans le sauna, la réfection également du toboggan et puis un travail sur les bureaux puisqu'effectivement – comme on l'a dit tout à l'heure – on a des coûts liés à de la location d'algéco et un petit peu plus de chauffage aussi.

H GOARDON : Justement, je peux vous donner un retour de mon expérience.

M. LE PRÉSIDENT : Oui je t'en prie.

H GOARDON : Parce que les gens se plaignent que la température de l'eau, j'ai vérifié un peu quand même, c'est pas plus chaud. Mais la température dans le bâtiment est froide. Donc l'autre jour, j'y étais, il faisait 10 degrés dehors, les portes étaient ouvertes. Les portes donnent sur l'extérieur. Bon, j'en ai parlé et je me suis dit : « je vais en parler aux responsables, les deux à l'entrée ». Je ne me suis pas fait virer, m'enfin presque. Vous avez dit au maître-nageur, bon. Ce n'est pas une bonne chose pour la piscine, parce que ce n'est pas agréable d'être dans un endroit où il fait froid. Et quand on ouvre les portes, il fait 10 degrés, C'est un peu normal qu'il fasse froid. Donc je pense que peut-être que moi je n'ai pas beaucoup d'influences, mais peut-être vous, vous pouvez avoir plus d'influence auprès de la piscine pour leur rappeler. Quand même, on est là pour faire en sorte que le maximum de gens s'y trouve bien et pas ailleurs.

A Douarnenez, il y a un vaste endroit où il y a peu d'eau. Tout le monde est là et on ne peut pas nager là-dedans. Et après, vous avez la piscine sportive, mais qui a une grande particularité par rapport à d'autres, c'est qu'il y a deux parties d'un bord à l'autre, il y a deux baignoires d'eau d'un bord à l'autre. Donc il n'y a que les sportifs qui vont là-dedans. Il y a très peu de personnes parce que chez nous, on a un avantage. Vous rentrez dedans, vous avez pied et puis après vous allez plus loin. Donc ça, c'est un point positif pour notre piscine. Le point négatif, c'est ça, c'est l'atmosphère qui est froide, mais ce n'est pas normal si on laisse les portes ouvertes. Mais je l'ai dit, mais moi, ils ne m'ont pas écouté. Déjà si les portes étaient fermées, ce serait un peu plus chaud.

N. KERSAUDY : Oui, mais même fermées, il fait froid.

H GOARDON : Oui, mais c'est encore plus froid quand c'est ouvert.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, mais ouvert, il fait encore plus froid.

G. KERLOC'H : Grosse opération. Les locaux associatifs pour la petite enfance, les 3-4 ans, on prévoit 10 000 € pour l'achat de mobilier pour équiper le pôle ; 5 000 € de fonds de jeu. Donc cela, ce sont des jeux pour équiper également le pôle. La fin des travaux pour 606 248,52 € : 386 248 € sur le bâtiment, 150 000 € de travaux pour le parking, 50 000 € pour du photovoltaïque et 20 000 € de réfection de la toiture à minima. L'achat d'un véhicule également, là sorti d'un fonds de concours pour La Obra pour 6 000 €. Et en face, des subventions de l'État pour 100 000 €, des subventions de la région pour 57 600 €, des subventions de la CAF pour 82 500 €, notamment pour le mobilier et du département pour 25 000 €, soit un total de recettes de 265 100 € sur cette opération.

M. GOARDON : Ce sera terminé quand ? La fin du chantier ?

P. LE DREAU : Je ne sais pas. Je ne suis pas le responsable des bâtiments, mais ça suit son cours. Doucement, mais sûrement, comme d'habitude, donc avec un peu de chance, ça sera ouvert avant l'été. Je dis : « un peu de chance », mais bon.

B. LAURIOU : Oui, mais sur les peintures et le revêtement de sol ?

P. LE DREAU : Ça avance.

G. KERLOC'H : Transformation de l'abattoir, on a prévu 50 000 € de démarrage de la maîtrise d'œuvre, plus différentes études, notamment des études de structure pour un montant de 30 000 €. Il est prévu également 10 000 € pour la création de chambres et d'armoires d'électricité, tout ce qui est réseau, eau et télécommunication, soit un montant global de 60 000 € sur cette opération. Et pour l'instant pas de recette, mais je pense qu'on ira chercher des subventions.

Création de la cuisine centrale, on termine les études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 171 485 € et on commence les travaux pour un montant de 228 515 €, soit un montant global sur l'opération de 400 000 €. Et là aussi, on ira chercher des subventions.

D. GUILLON : On peut nous rappeler où elle est située.

B. LAURIOU : Atelier Jean Moulin.

D. GUILLON : Et donc dans un immeuble qui ne nous appartient pas, alors ?

B. LAURIOU : Oui, sous convention.

D. GUILLON : Soit, sous convention, mais comment tout ça va finir ?

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

M. GOARDON : Qu'est-ce qui explique que l'année dernière, notre projet était estimé à 970 000 € et cette année à 1 542 000 € ?

B. LAURIOU : Parce qu'aujourd'hui, le projet, il a déjà évolué un petit peu. Il y a plus de repas à fournir, donc des cuisines un petit peu plus grandes. Et on a fait le choix d'intégrer la deuxième cuisine, celle qui servira sur le site à nourrir ceux qui sont hébergés ou qui sont sur le site, les sauveteurs, etc. Donc il y a deux cuisines. Il y a une cuisine qui fait 500 repas jour le midi pour les enfants et une autre cuisine à côté qui va desservir entre 50 et 80 personnes le midi et le soir. Alors, ça ne peut pas être la même cuisine puisque ce n'est pas le même fonctionnement, etc. Et c'est vrai qu'on a pris un petit peu d'avance, on a rentré tout dans le même budget, mais ce sont deux cuisines différentes et c'est pour ça que le coût n'est pas le même.

M. GOARDON : Donc ça aura un impact sur le prix des repas.

B. LAURIOU : Non, parce qu'on a fait le choix qu'aujourd'hui, on va surtout travailler sur le coût de fonctionnement, sans forcément intégrer le coût de travaux sur le projet, sachant qu'il y a une partie des travaux aussi... on est en train de voir la répartition des travaux. Il y a des travaux qui concernent les économies d'énergie qui seront sûrement portées – sûrement, c'est dans le cadre de la convention – par la Région sur ce dossier-là et ce sont des coûts très importants. Les réfections sur les sur le gros œuvre, les toitures, etc., ce n'est pas nous qui allons les porter. C'est pour ça que là, c'est du brut. Mais il y aura derrière des financements de la région sur ce projet-là.

N. KERSAUDY : Et les travaux vont commencer quand ?

B. LAURIOU : Alors là, on a eu un COPIL, il n'y a pas très longtemps sur la finalisation un petit peu des espaces. Et l'objet, c'est plutôt d'être opérationnel, la cantine... on travaille en rétroplanning, on voudrait qu'elle soit opérationnelle à la rentrée 2026, septembre 2026.

N. KERSAUDY : Donc du coup, dans le tableau il est précisé DETR, il y a déjà une demande qui a été faite l'année dernière, mais non suivie par la commission ou par la préfecture ?

B. LAURIOU : On reviendra à la charge.

N. KERSAUDY : Donc il va y avoir un re... ?

B. LAURIOU : Oui.

N. KERSAUDY : L'idéal serait – comme je fais partie de la commission – de me transmettre les dossiers. En fait, la dernière fois, ce n'était que les équipements de cuisine et ça n'a pas passé.

B. LAURIOU : Non, il faut aller sur le bâti, sur le projet global.

N. KERSAUDY : Oui, je me demandais parce que le coût avait changé aussi, ce que ça représentait.

M. GUILLON : Donc je reviens sur ma question. Est-ce qu'on a un peu évolué sur la question du devenir de l'immeuble ?

Y. MOULLEC : Non, la réflexion est en cours. Il y a un comité de pilotage qui se réunit. Il y aura des réunions à venir avec la région, il y a un état des lieux qui est fait avec la SemBreizh, qui devait dégager des perspectives. L'état des lieux qui devrait se terminer au mois de juin et qui déterminera des pistes. Et parallèlement à ça, il y aura des discussions avec la Région sur les modalités de cession. Si la cession à quelles conditions de coûts de travaux faits par la région avant de partir ? Donc aujourd'hui, tout ça, ce sont des discussions qui sont en cours. Sachant que la cuisine centrale, elle est à part. Ça a été négocié avec la Région et à la convention spécifique d'occupation du bâtiment. Et tout ça, c'est en train de se mettre en place.

M. GUILLON : Et y compris pour cette question de l'isolation qui semble-t-il est très coûteuse ?

B. LAURIOU : Non, mais la question se pose aujourd'hui. Par exemple, dans la cuisine, on a des fenêtres double vitrage, etc., mais c'est un double vitrage qui commence à dater. Et la question avait été posée : est-ce qu'on les change ou pas ? C'est vrai que si on ne les change pas, il faudra peut-être les changer dans 10-15 ans, peut-être 15 ans. Est-ce qu'il faut le faire maintenant ou pas ? C'est ça. Tout n'est pas vétuste, ce n'est pas une ruine. Le lycée, il était habité il n'y a pas si longtemps que ça. Mais ce qu'il faut, c'est calibrer ça. Et là maintenant, le questionnement qui va arriver, on a les coûts par les bureaux d'études qui nous arrivent sur les différents postes, et c'est d'interroger la région s'ils nous accompagnent sur ces postes-là ou pas.

M. GUILLON : Bon, je reviens toujours sur ma question. Donc manifestement, la Région veut céder ce bâtiment à partir du moment où nous, on fait un investissement à l'intérieur de ce bâtiment, je ne vois pas qui il le serait à part nous.

Y. MOULLEC : On avait déjà fait un investissement, le CIAS y est déjà.

M. GUILLON : Là, on continue, on avance sur des montants qui semblent assez conséquents. Est-ce qu'il ne serait pas pertinent quand même de savoir où on va in fine.

Y. MOULLEC : Alors, sans trahir un secret et sans donner plus d'éléments parce que ce n'est pas à moi qu'il convient de le donner, c'est à l'autorité concernée, vous serez prochainement destinataire sûrement d'un mail, une fois que sera finalisé d'une prochaine visite du Président de la région Bretagne qui viendra.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, c'est là que je voulais en venir, le 6 mai.

Y. MOULLEC : Non, mais, enfin bon, bref. Si tu dis l'inverse de ce que je dis. Non, mais attends, ce n'est pas à nous de le dire, c'est à lui. Il y a une finalisation de visite du Président sur place, il y a une réunion où tous les maires sont conviés et où le sujet sera abordé.

M. LE PRÉSIDENT : Bon alors, je précise les choses. J'ai eu sa directrice de cabinet au téléphone il y a une dizaine de jours qui m'a demandé de bloquer le 6 mai pour une visite du Président de Région dans les ateliers Jean Moulin.

Y. MOULLEC : Et donc à cette réunion, tous les maires sont conviés.

N. KERSAUDY : Autant les conseillers communautaires y seront, vous ne croyez pas ?

Y. MOULLEC : C'est le Président de région qui... c'est une discussion, ce n'est pas...

N. KERSAUDY : Ah, c'était la discussion ? Le 6 à quelle heure ? Moi, j'ai un emploi du temps. Donc il est déjà pris. Le 6, c'est déjà blindé. Je ne serai pas là.

M. LE PRÉSIDENT : Chacun fera comme il pourra. Vous déléguez quelqu'un éventuellement, je ne sais pas, Nadine et voilà.

Y. MOULLEC : Moi, j'avais aussi des engagements le 6 mai, mais je les ai bougés parce que là...

N. KERSAUDY : Tu le savais déjà.

Y. MOULLEC : Je ne le savais pas. Enfin je l'ai su en session à Rennes. Un jour, on en a parlé, mais j'attends confirmation. Vraiment, ça doit être confirmé. Mais chacun a ses priorités.

M. LE COZ : Oui, mais ce serait quand même intéressant d'avoir quelques informations. Vous avez un comité de pilotage apparemment qui a déjà commencé à réfléchir à ça. Vous avez des contacts avec la SemBreizh, si j'ai bien compris pour tout ce qui est diagnostic et tout ça. On aurait, nous, un minimum d'informations, ça me paraîtrait normal. Aujourd'hui, on n'a rien. Aujourd'hui, on ne sait rien.

Y. MOULLEC : Il y a un comité de pilotage qui s'est mis en place il y a deux mois avec la SemBreizh, qui fait son diagnostic et qui le rendra après en juin, où restitution sera faite à tout le monde. Mais on ne va pas faire un compte rendu du comité de pilotage qui n'est même pas fini, non. Les choses se font en leur temps avec les personnes concernées. Charge à eux après de restituer les informations à l'ensemble du Conseil communautaire. Et je dirais même au-delà, à l'ensemble des habitants du territoire. On fait les choses dans l'ordre. On ne peut pas faire autrement.

B. LAURIOU : Honnêtement, aujourd'hui, tout est sur la table. L'objectif, c'est de se dire : « quel est l'avenir de ce lieu ? Qu'est-ce qu'on veut en faire ? Quelles sont les potentialités ? »

Y. MOULLEC : Et aujourd'hui, on ne sait même pas ce que la SemBreizh va nous rendre en définitive. Ils sont en train de bosser dessus. Donc, faire une restitution de choses qu'on ne connaît pas forcément, qu'on ne maîtrise pas, ça me paraît un peu prématuré. Mais c'est une étude qui est faite pour aller très vite. Vous aurez une restitution qui sera faite dès qu'on aura et tout le monde sera informé.

D. GUILLON : Et quand bien même on aurait ce bâtiment dans des conditions particulièrement avantageuses, à savoir pour l'euro symbolique, on imagine que les coûts pour le mettre à niveau vont être extrêmement conséquents. Je vois dans un des points suivants, on parle aussi du musée maritime qui – si j'ai bonne mémoire – était chiffré à 5 millions, quelque chose comme ça, le siège communautaire à 2,8 millions. Personne ici ne va nous dire que tous ces projets-là vont être engagés. Personne ne le croirait.

M. LE PRÉSIDENT : Tu le sais.

D. GUILLON : Soit, mais il n'en reste pas moins sur le projet de territoire.

B. LAURIOU : Non. Mais la Région connaît aussi nos capacités, elle connaît nos capacités.

D. GUILLON : Et c'est pour ça que je te dis que quand bien même le nous le céderait pour l'euro symbolique, on aurait un coût énorme, un investissement très conséquent à réaliser dans cet immeuble.

Y. MOULLEC : Qui sera à déterminer.

B. LAURIOU : En fonction de ce qui va être dedans. Par exemple, on va parler des ateliers. Est-ce qu'il faut isoler les ateliers ou pas ? Ça, c'est des questions. Il y a plein de bâtiments qui ne sont pas isolés aujourd'hui. La question elle se pose : « est-ce qu'il faut ou pas ? » Tout dépend de l'activité qui va être dedans. Sur l'hébergement, la question se pose : « est-ce qu'on fait de l'hébergement à l'année ou seulement l'été ? » Parce que ce n'est pas pareil, chauffage, isolation, etc. Et c'est ça, les coûts, ce sont les coûts énergétiques qui sont présents. Donc ça, c'est des choix que l'on devra faire de façon à déterminer les travaux.

D. GUILLON : Sauf que je vois qu'on a quand même mis le doigt dans l'engrenage déjà, lié au prix pour le siège communautaire. On a fait des promesses pour le musée maritime, tout ça me semble... j'ai l'impression qu'on est dans la précipitation quand même.

M. LE PRÉSIDENT : Didier, il ne faut pas perdre de vue qu'on a peut-être aussi une partie des bâtiments à raser. Ça peut être une hypothèse aussi.

Y. MOULLEC : Moi, je pense que c'est ça qu'on va nous dire. Oui, c'est ça.

M. LE COZ : Là, on est d'accord.

Y. MOULLEC : Et il faut attendre que l'étude soit allée au bout pour qu'on en discute.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas le feu au lac, attendons un peu. On vient de démarrer.

B. CASTEL : C'est un sujet qu'on doit mettre en perspective, je veux dire l'usage de l'espace, c'est nous qui allons le définir si on le prend.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord avec toi, 1 € symbolique ça peut être cher ça. Je suis d'accord avec toi.

G. KERLOC'H : Donc des restaurations patrimoniales pour un montant de 47 900 €. Ce qui est prévu de réaliser, ce sont des lavoirs et fontaines, notamment à Kerhuon, à Esquibien. Il faut quand même qu'on vérifie la propriété de ces biens. Est-ce que ça appartient à la commune ? Est-ce que ça appartient à un commun de village ? Ce sont des choses quand même à vérifier avant d'aller engager quoi que ce soit là-dessus. Le lavoir de Lesmahalon également. Et peut-être des travaux également sur Tréouzien. Pour l'instant, on a une enveloppe assez limitée à 47 900 €. Pour le musée maritime, 20 000 € d'étude, de programmation et de diagnostic ; accueil des enfants polyhandicapés, 60 000 € supplémentaires puisqu'il reste 47 000 € de reste à réaliser auquel on ajoute cette année finalement 13 000 € pour atteindre les 60 000 €.

N. KERSAUDY : Il n'y a plus de réunion pour le musée, c'est passé vite. Pourquoi on n'en fait plus, du coup ?

B. LAURIOU : L'étude a été rendue. Maintenant il faut voir...

N. KERSAUDY : Oui, mais normalement, on devait mettre en place des groupes de travail.

B. LAURIOU : Non, mais ça, ça fait partie après de la commission Culture.

N. KERSAUDY : Je ne sais pas.

D. GUILLON : Après, on peut nous rappeler le budget pour cette opération.

B. LAURIOU : Ah, mais il n'y a pas de budget, c'est une estimation.

P. LE DREAU : Il y avait une estimation autour de 4 millions d'euros.

B. LAURIOU : On peut aussi donner l'estimation du phare de la pointe du Millier au mètre carré. Tu vas voir que c'est pareil. C'est vrai que ce n'est pas parce qu'on te dit

4 millions d'euros qu'on va inscrire... d'ailleurs, tu ne les vois pas inscrits, ils ne sont pas marqués.

D. GUILLON : Pourquoi faire ?

B. LAURIOU : Voilà. Non, mais une étude pour voir quelles étaient les possibilités, etc., mais ça va sûrement évoluer. On ne va pas mettre cette somme-là dans un musée, en effet.

N. KERSAUDY : J'aurais préféré voir la maison phare du Millier. Il y a quand même des financements qui ont déjà été obtenus. Je l'ai déjà dit au dernier Conseil communautaire. Donc c'est dommage parce que là, on a bien avancé lors de la dernière réunion. On pouvait peut-être solliciter de la DETR, de la DSIL, la Fondation du patrimoine était présente mardi dernier, c'est bien dommage. C'est dommage que la Communauté de communes n'ait pas déposé de dossier pour la DETR cette année. Rien du tout, rien. C'est dommage.

F BOURDON : Juste sur ce point-là, on ne pouvait pas déposer de dossier tant qu'on n'avait pas la maîtrise d'ouvrage ou la délégation de maîtrise d'ouvrage.

N. KERSAUDY : Tout à fait. Et c'est pour ça que j'avais dit que ce dossier reviendrait sur la table du Conseil communautaire.

F BOURDON : Et le Conservatoire n'était pas prêt, donc le dossier est prévu de passer en Conseil communautaire le 15 mai, lorsque le Conservatoire du littoral – j'ai vu avec Philippe BURGEVIN, cette question-là – sera prêt sur la totalité de l'opération. Mais en attendant, on a été bloqué parce que le Conservatoire, de son côté, n'avait pas fait toutes les démarches nécessaires.

G. KERLOC'H : Donc sur l'accueil des enfants polyhandicapés, je continue avec un financement, une participation en tout cas de 40 000 € en recettes.

Sur Kan Ar Mor, la réfection des hébergements. C'est un fonds de concours pour le logement social à profit des employés de Kan Ar Mor pour un montant de 120 000 €. Sur la mobilité, 36 000 € prévus sur de l'achat de matériel : 20 000 € pour la signalisation, pour l'ensemble des zones d'activités, 8 000 € de mobilier sur les itinéraires PDIPR, Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, suite aux recommandations de l'étude Tourisme QCD, et 8 000 € pour différents autres besoins qui pourraient intervenir.

Le fonds de concours du Syndicat mixte qui passe à 100 000 €. Autres fonds de concours PFF, sur le pacte fiscal et financier, fonds de concours auprès des communes pour 300 000 €.

Le siège communautaire dont on parlait pour la réalisation de travaux à hauteur de 200 000 €. Il s'agit essentiellement... ce ne sont pas des travaux ? Si, on est plutôt en travaux ? Ce sont des études de maîtrise d'œuvre. On aura les deux avec le démarrage des travaux, OK. Là-dessus on aura des APCP qui avaient pu avoir également en annexe de la mise en œuvre d'un montant global avec un projet de financement que vous aviez en annexe 2.1.

N. KERSAUDY : Là non plus, la DETR, on a mis 100 000 €, mais il n'y a rien qui a été demandé.

G. KERLOC'H : Oui, pas à ce stade. Effectivement, aujourd'hui ni DETR ni DSIL, on est un petit peu tôt dans l'opération, mais ça sera demandé.

N. KERSAUDY : Vous pensez avoir 100 000 €, que ça fait partie des projets qui sont éligibles ?

G. KERLOC'H : Oui, après, est-ce qu'on aura les 100 000 € ? Ça, c'est aujourd'hui ce qui est budgétisé.

H. GOARDON : Dans cette présentation aussi des recettes du futur éventuel site, il est prévu des cessions foncières pour 100 000 € ? Alors, j'ai posé la question l'autre jour parce que ça ne me plaît pas non plus. Ça n'a pas dû être indiqué comme ça parce qu'il est prévu que la Communauté de communes rachète à la Commune d'Audierne pour 275 000 € la bibliothèque et que la Commune d'Audierne achète ensuite le siège communautaire pour je ne sais pas quoi.

G. KERLOC'H : 375 000 €.

H. GOARDON : 375 000 € ?

G. KERLOC'H : Un écart de 100 000 €.

H. GOARDON : D'accord, mais dans le cas de cette opération, si elle se fait, il faudra impérativement faire la dépense de 175 000 €. Après, c'est le Conseil municipal qui sera élu la prochaine fois qui décidera s'il achète le siège de la Communauté de communes, si la Communauté de communes sera déjà en vente. Donc en fait, il faut rajouter quand même 275 000 € en dépenses pour le projet de siège communautaire.

N. KERSAUDY : Il y a déjà eu une estimation de faite ?

G. KERLOC'H : Oui, par les domaines.

D. GUILLON : C'est vrai que cette façon d'engager l'avenir pose question quand même...

B. LAURIOU : Oui, alors en 2026, on attendra les prochaines élections.

D. GUILLON : On n'attendra pas manifestement, puisqu'on a déjà considéré que c'était fait.

B. LAURIOU : Que c'était fait, on négociera avec l'équipe qui sera en place et puis c'est tout. Et les choses seront différentes, les projets vont évoluer. Mais tu ne peux

pas bloquer les projets un an avant les municipales. Tu ne peux pas dire : « on ne ferait plus rien ».

D. GUILLON : Non, mais on ne dit pas stopper, mais il faut donner la vérité des prix, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT : Si on la connaissait, Didier.

H. GOARDON : Ce n'était pas honnête de mettre ça comme ça.

B. LAURIOU : Et pourquoi ?

H. GOARDON : Il fallait mettre une dépense, qui était obligatoire si ce projet doit se faire et une recette hypothétique.

B. LAURIOU : Oui, c'est comme les subventions, elles sont toutes hypothétiques. Tant que tu n'as pas l'arrêté...

H. GOARDON : Je crois que le prix de la bibliothèque est fixé. Si ce projet se fait, il faut avoir la bibliothèque, donc il faut rajouter 275 000 €. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Ce n'est pas hypothétique. Ce qui est hypothétique, c'est l'idée de la vente.

B. LAURIOU : Même si on ne vend pas à la mairie, on vendra le bâtiment à quelqu'un d'autre. Si la mairie, à ce moment-là, ne veut plus du siège actuel de la ComCom, il sera vendu à d'autres personnes.

H. GOARDON : Ce sont les élus communautaires de ce moment-là qui décideront ce qu'ils en font.

B. LAURIOU : Alors, on ne fait plus rien. On n'est pas obligé de faire un budget si...

H. GOARDON : je ne dis pas qu'on ne fait plus rien, je dis que ce n'est pas présenté honnêtement.

B. LAURIOU : Si. On a le droit d'envisager toutes les recettes.

G. KERLOC'H : Le terrain de padel et terrain de tennis, il est prévu de mettre une provision pour étude de programmation et qui intègre également sur cette opération le futur terrain synthétique de football. Donc il faudra sans doute modifier le nom de l'opération, c'est padel et terrain de tennis. Non, pas un terrain de foot. Non, le foot c'est Grand site de France.

Sur le Grand Site de France, création d'un fonds documentaire pour 8 000 €. Et en face, une subvention de l'État pour 12 000 €, subvention de la DREAL. L'acquisition du logiciel RH – on en parlait tout à l'heure – 25 000 € pour l'acquisition du logiciel Civil Net.

Fonds de concours pour l'habitat, 50 000 € fixé en 2025 et il y aura encore a priori 50 000 € restants. On est sur les opérations de Clédén et de Goulien.

Schéma directeur du tourisme, rien. Atelier Jean Moulin, des déperditions énergétiques pour 20 000 € et 35 000 € de participation de l'étude de la SemBreizh qui seront remboursées au titre d'une subvention de la Région pour le même montant.

Le fonds de concours sur le Syndicat mixte des ports de pêche, Plaisance de Cornouaille, 138 000 €. Là, on est dans le cadre de l'aide classique.

Pass commerce, 90 000 € sur le Pass commerce avec un remboursement de la Région à hauteur de 45 000 €. Aide à l'habitat, 137 000 ; 42 000 € sur le PIG ; aide à la réhabilitation des assainissements, 41 000 € et pour L'OPAH-RU 25 000 € ; et le terrain synthétique, effectivement, qui est ici pour 20 000 €. C'était en complément de votre étude de programmation. Tu veux te faire un terrain pour 20 000 € ?

Y. MOULLEC : Non, mais l'étude, oui. Je suis cohérent, on doit parler de l'étude.

G. KERLOC'H : Alors aujourd'hui, on n'a pas d'idée effectivement encore précise du montant de l'étude. C'est juste une prévision.

Y. MOULLEC : En attendant, ils ont trouvé un nouveau synthétique.

G. KERLOC'H : Et donc vous avez derrière les dépenses financières qui sont en fait reprises au titre des opérations d'ordre des amortissements. Amortissements en dépenses à 257 000 € et opérations d'ordre en recettes à 107 830 € qui nous permet d'équilibrer le budget à 9 855 000 € en fonctionnement. On va passer au vote. Il y a des questions ? Non, pas de questions ?

H. GOARDON : Je voudrais faire quelques remarques, je ne vais pas revenir sur l'ensemble. Vous nous envoyez un certain nombre de documents, je vous ai imprimé le tableau récapitulatif. Alors, pourquoi je vous ai amené ces documents-là ? Parce que j'en ai un peu marre qu'on dise que je dis n'importe quoi ou que mes chiffres sont faux. Les chiffres, ce n'est pas des chiffres à moi. Ce sont les chiffres des documents qu'on reçoit à la Communauté de communes, que je reçois, moi et vous. Et je les regarde et j'en tire des conclusions. J'en ai déjà tiré l'année dernière et je tire encore les mêmes conclusions cette année.

Je vous ai envoyé parce que rappelez-vous en 2023, on a élaboré un projet de territoire qui prévoit des investissements pour 34 millions d'euros de 2023 à 2032. C'est-à-dire sur dix ans. C'est toujours inscrit d'ailleurs dans le document du DOB cette année, donc c'est toujours d'actualité. Et pour financer ce projet de territoire, on avait demandé aux Ressources Finances Consultants de nous faire une étude pour voir si avec les moyens qu'on avait, on pourrait le faire ou de trouver les moyens financiers pour le réaliser. On a eu cette étude-là, cette étude avait conclu qu'on ne pouvait pas le faire avec les moyens qu'on avait, qu'il fallait donc trouver une autre source. La nouvelle ressource qui avait été trouvée, c'était l'augmentation de 100 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui générerait 1,4 million euros de fiscalité supplémentaire tous les ans. On a déjà touché 2,8 millions euros pour cette augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Et cette étude avait aussi fait des simulations prospectives pour voir ce que ça apporterait. C'est ça que je vous ai mis. Donc vous trouverez la prospective en entier dans le document, mais je vous ai mis le tableau prospectif avec en dessous la réalité des deux exercices

budgétaires qui a eu le plus, celui de 2023 et celui de 2024. Vous savez, ce sont les mêmes paramètres qui sont dedans. Et c'est le résultat de l'exercice budgétaire qui sont, c'est pas les chiffres non plus, ils sont dans les documents qu'on a reçus pour le débat d'orientation budgétaire. Donc on peut, si vous le voulez, comparer les chiffres de 2024 en prévision aux chiffres de 2024 en réalisation.

En prévision, l'étude avait dit qu'en recettes, on aurait eu 9 729 000 €, on a eu 9 711 000 €. Ce qui est quand même un bon travail puisqu'il y a 18 000 € près sur 9 millions, on a trouvé le chiffre. Donc ces chiffres, les recettes, on les a eues. Vous pouvez constater que par rapport à 2022, ça fait presque 2 100 000 € de recettes en plus. Parce qu'il ne s'agit pas d'augmentation uniquement de la taxe d'habitation, 2 100 000 € de recettes en plus.

Les dépenses, les charges de fonctionnement courant en 2024, vous avez estimé qu'elles auraient été de 7 294 000 €. Elles ont été de 8 379 000 €, soit donc une augmentation par rapport à 2022 de 1 598 000 € de charges de fonctionnement qui ont augmenté. D'où viennent ces charges de fonctionnement, des frais de personnel ? Les frais de personnel ont augmenté de 560 000 € en 2022, soit une augmentation de 31,7 %. Dans le document prévisionnel – page 29 – on va voir qu'il était prévu une augmentation des frais de personnel de 3 % en 2023, de 7 % en 2024 et ensuite de 3 % les années suivantes, mais en fait 31,7 %. Les charges à caractère général, elles, ont pratiquement doublé. Elles sont passées de 451 000 € à 861 000 €, donc +409 000 €, ça explique la suite. Si vous regardez la dernière ligne, parce qu'en fait ce document avait pour but de montrer quelle est l'épargne nette, parce que pour faire un investissement il y a trois sources de financement : le compte d'épargne, il y a les emprunts et puis il y a les subventions. Là, sur ce point, il faut ajouter, c'est sûr, notre épargne. Donc, en 2024, la prévision était qu'on ait de l'objectif en épargne nette de 2 025 000 €. On passait, en 2022, de 573 000 € à 2 025 000 €. Vous voyez que le résultat n'est pas de 2 025 000 €, mais de 933 000 €, soit 1 092 000 € de moins. Comme l'année dernière, il y a eu 983 000 € de moins que ce qui était prévu. Et vous voyez que l'évolution, les années suivantes, on est sur les mêmes chiffres, les prévisions.

Cela veut dire qu'on a déjà 1 million d'autofinancement de moins par an. La durée du projet de territoire, c'est 10 ans, ça fait 10 millions d'autofinancement en moins que ce qui était prévu. Donc il est clair qu'on ne fera pas le projet de territoire parce qu'on n'aura pas les moyens d'avoir les subventions ; les subventions, elles vont en diminuant. On ne pourra pas emprunter pour 10 millions de plus parce qu'on va se mettre très mal. Et donc vous constatez aussi qu'on a augmenté cette taxe de 100 % pour, au final – si vous regardez la dernière ligne – passer de l'autofinancement avant l'augmentation de 591 000 € à 933 000 €, c'est-à-dire pour augmenter de 300 000 €. Voilà le résultat, on a augmenté notre autofinancement de 300 000 €, en faisant ça. Et donc avec ça, il est absolument impossible de réaliser le projet de territoire – c'est ce que disait tout à l'heure Didier – les chiffres sont là. Et il faudra bien que les choses changent au prochain mandat, sinon on ne fera pas grand-chose.

Alors, je ne dis pas que les finances de la Communauté de communes sont mauvaises parce qu'on n'investit pas, on n'investit pas à la hauteur de ce qui était prévu. Il était prévu dans ce document pour faire les 34 millions et faire à peu près trois 3,4 millions d'investissement par an. Il a été fait en 2023, 1 993 000 €, c'était pour l'essentiel le YOUTAR et en 2024, 1 436 000 €. Donc on ne dépense pas ce qui était prévu.

Évidemment, notre situation n'est pas mauvaise, mais on aurait pu, avec cet argent qu'on a récolté en plus, être à l'aise financièrement et pouvoir affronter tous les aléas d'une vie communale ou communautaire, les aléas extérieurs. On voit bien que les finances de l'État et des autres organismes sont en chute libre, on en dépend. Donc on va avoir moins d'aides. Déjà, on voit bien que dans le budget, la DGS, ça fait longtemps qu'il y a toujours des problèmes de montant, mais les remboursements que nous fait l'État sur la TVA pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il n'y a plus d'actualisation. Et plus d'actualisation sur 2,5 millions, ça fait tous les ans, on va encaisser moins d'argent et ça va... vous savez, l'État, il a engagé un programme de désendettement qui va être sur 5 ans, donc ça va continuer. Les autres organismes, le Département, chaque fois qu'on le voit, il nous dit qu'il n'y a plus de sous ; la Région, ce n'est pas mieux. Donc on sait très bien qu'on n'aura pas les moyens à l'extérieur.

Et donc cette aisance qu'on aurait pu avoir, on l'aurait pu avoir aussi pour affronter d'autres aléas, comme l'augmentation de la demande de participation au Syndicat mixte des ports de pêche. Puisque Gurvan nous a dit tout à l'heure que c'était une erreur, le fait qu'il y ait 100 000 € pour le syndic.

G. KERLOC'H : Non, on l'a dit après.

H. GOARDON : Pour le FPIC oui, par rapport au Syndicat mixte des ports de pêche, c'est parce que quand même, pour compenser cette augmentation, il avait été prévu – Gurvan nous l'avait proposé, heureusement, ça n'a pas été retenu – que les communes participent à hauteur de 100 000 € au budget de la Communauté de communes. Et le calcul avait été fait, donc pour répartir ça sur le FPIC par commune. On en était arrivé à ce que les communes viennent aider financièrement la Communauté de communes alors qu'elle a levé déjà en deux ans 2 800 000 €, que cette année, on va encore lever 1,4 million, ça fera 4,2 millions. Donc ça ne pourra pas continuer comme ça. Il faudra que lors du prochain mandat, les élus, s'ils veulent vraiment pouvoir réaliser des choses, il faut qu'ils réorientent le fonctionnement. C'est-à-dire progressivement, ils diminuent les charges de fonctionnement et qui diminuent aussi les charges à caractère général. Qu'on arrête un peu de saupoudrer un peu en finançant par-ci par-là des actions ou des structures. On dit toujours que ce n'est pas un enjeu, mais on continue toujours à les subventionner. Sinon, on ne fera pas grand-chose de plus parce qu'on n'aura pas les moyens financiers de le faire.

Et la dernière chose, peut-être, que je voudrais dire, c'est que moi, quand j'ai voté cette augmentation, j'avais dit, et j'avais inciter les... vous à le faire aussi, c'était en pensant qu'on arriverait à ce résultat-là et que cet argent serait utilisé pour ce qui est l'essentiel pour la Communauté de communes : le logement, le développement économique et les ports de pêche et tous les services à la population. Malheureusement, on voit bien qu'on est passé de l'autofinancement de 591 000 € à 933 000 €, 300 000 € de plus. Donc ce n'est pas possible de continuer comme ça. Et cette année ça va être comme ça parce que, bon, évidemment, comme je constate qu'il n'y a pas de baisse des frais de personnel ni des autres frais de fonctionnement, comme l'année dernière, je voterai contre ce budget, mais ça ne change pas. Il sera voté quand même. Mais je pense qu'à long terme, l'avenir me donnera raison et que l'année prochaine, il va falloir que

les choses changent, sinon ce sera des budgets de gestion qui ne pourront plus faire grand-chose.

Moi, je regrette qu'on n'ait pas respecté l'engagement qu'on s'était donné en augmentant cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de pouvoir dégager des autofinancements à la hauteur de ce qui est dit dans ce document.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres remarques ?

B. LE GALL : Moi, je veux bien intervenir parce que j'avais vu que je n'ai pas eu l'occasion de le faire pour raisons personnelles lors de ce vote de l'augmentation de la TH. Je voudrais simplement dire que pour moi – et je ne suis pas le seul à le dire – les ressources supplémentaires de la TH devraient financer – priorité absolue pour ce territoire – l'effort de construction ou de réhabilitation de logements. C'est un enjeu majeur de ce territoire. Vous le savez tous autour de cette table, vous le savez tous. Aujourd'hui, de nombreux jeunes, de nombreux ménages quittent ce territoire faute de logement. Nous perdons aujourd'hui, le Cap Sizun perd des forces vives, fortement ancrées, attachées à ce territoire avec des conséquences comme vous le savez tous, des conséquences graves sur la vie économique, sur la vie sociale, sur la vie associative, par la perte de ces ménages, de ces jeunes qui vont ailleurs, et également sur nos écoles et les écoles de ce territoire.

À mon sens, ce n'est pas, et malheureusement le logement n'est pas une grande cause nationale, ça devrait être, en tous les cas, une grande cause territoriale. Et pour moi, les ressources élémentaires que peut avoir cette Communauté de communes devraient impérativement être priorisées pour le développement et la construction de logements, notamment sociaux, sur ce territoire.

Je vais vous donner un simple exemple, donc je m'abstiendrais sur ce budget. Je disais, un budget est l'expression d'action et de projet. Je ne retrouve pas dans ce budget cette priorisation du logement social. Je donne un simple exemple, on a financé, malgré des atermoiements l'année dernière, donc le financement de logements sociaux sur Clédén et Goulén. Mais il faut aller plus loin, il y a des projets de logements sociaux à Confort, il y a des projets de logements sociaux à Beuzec. Il faut impérativement que nous les financions. Et s'il y a d'autres projets sur le territoire, soit à Plouhinec, ailleurs, et je citerai l'ensemble des communes de ce territoire, il faut les financer. C'est important pour garder les enfants.

G. KERLOC'H : On est d'accord.

B. LAURIOU : On est d'accord. On n'a jamais dit non. Et la preuve, on a mis 120 000 € sur les logements à Kan Ar Mor et il y en a d'autres. L'OPAH, c'est quoi ? C'est du financement qui est fait pour ça, pour créer de l'habitat. Et les plus grosses actions, elles sont sur l'habitat.

G. KERLOC'H : Ça fait plus de 300 000 € quand même, là, sur ce budget-ci.

B. LAURIOU : C'est plus de 300 000 €.

B. LE GALL : Ça ne va pas assez loin.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord. Mais avant on mettait zéro, Bernard.

M. LE PRÉSIDENT : Avant, on mettait zéro.

B. LE GALL : Combien de demandes de logements en attente sur Plouhinec ?

Mme AUFFRET : Sur Plouhinec, 143.

B. LE GALL : Qu'attend-on ? Que tous ces jeunes ou jeunes ménages quittent le territoire ? Non il faut agir.

Y. MOULLEC : On doit produire 500 000 logements par an minimum en France, je crois, à peu près. Je crois qu'on en a produit en France un peu plus de 200 000 l'année dernière, donc on n'échappe pas à ça. Je suis d'accord. Maintenant, les politiques d'urbanisme et de logement, ça ne se met pas en place du jour au lendemain. Gilles l'a dit, on ne le faisait pas avant ; maintenant, on le fait et on continuera à le faire. Il y a un PLH aussi qui est en cours et qui lui aussi a fait des choses. Et je suis tout à fait d'accord avec toi. Et je pense qu'on sera tous ici autour de la table d'accord avec toi pour dire qu'il faut qu'on mette l'accent et le paquet sur le logement. Maintenant sur le logement, il n'y a pas que ça, il y a aussi à l'État de légiférer. Il y a des choses comme le ZAN qui aujourd'hui nous empêchent de produire du logement. Et ça, ça nous complexifie la tâche. Il y a aussi d'autres sujets. Je suis intervenu à la Région, il n'y a pas longtemps sur ce sujet. Il y a aussi les résidences secondaires, il y a aussi les Airbnb. Il y a aussi tous ces sujets-là et sur lequel c'est à l'État de légiférer. Moi, je considère, par exemple, aujourd'hui qu'avec un taux de résidences secondaires qui frôle, voire dépasse les 40 % sur des communes comme Plouhinec, c'est mortifère pour notre territoire. Je le dis clairement et je pense qu'il y a des gens autour de la table qui sont d'accord avec moi.

Donc là aussi, c'est à l'État de donner les outils pour pouvoir faire en sorte qu'on puisse continuer à produire du logement, mais que le marché immobilier de notre territoire soit aussi plus abordable pour les jeunes primo-accédants pour les jeunes du coin. Et ça, nous, on ne peut pas y faire grand-chose, on ne peut pas y faire grand-chose. Mais tu vois, je suis encore intervenu à la Région sur le sujet. Donc c'est aussi à l'État de dégager des pistes à la fois à travers le ZAN qu'il faut corriger. Parce que le ZAN, c'est une politique d'urbanisme qui est faite pour les métropoles et les grandes villes et qui est désastreuse pour nos collectivités à nous. Mais c'est aussi à l'État de légiférer sur d'autres sujets. J'ai parlé des résidences secondaires, j'ai parlé des Airbnb. À un moment donné aussi, quand tu tapes sur Plouhinec « location à l'année » et que tu retrouves une ou deux qu'il reste deux jours, avec des prix de location de maisons à 1 000 balles, là où il y a 5 ans c'était à 600 €, moi, je ne suis pas d'accord. Par contre quand tu tapes « location saisonnière », tu en as 150. Alors, il y a d'autres sujets parce que tout ça, c'est un package global. Il y a aussi comment on fait pour protéger le bailleur qui loue son logement à l'année et qui des fois se retrouve avec un an, deux ans, trois ans de gens qui ne payent pas. Et quand il récupère son logement, il est complètement foutu en l'air. Ce n'est pas la majorité, mais ça arrive. Et il y a des bailleurs aujourd'hui qui ne veulent plus louer à l'année. Ils préfèrent louer...

D. GUILLON : Non, mais juste pour terminer, Yvan. Nous parlons de ce sur quoi on a la main.

Y. MOULLEC : Je dis que le logement c'est un problème global, c'est ça. Et il y a aussi des protections. Il faut aussi protéger les bailleurs qu'il y ait des gens qui ne veulent plus le voir l'année parce que des fois ils ne sont pas payés. Et c'est beaucoup plus facile de louer une semaine à 700 ou 800 balles que le mois avec le risque de ne pas être payé.

D. GUILLON : Moi, je crois que c'est mieux de parler de ce sur quoi nous avons la main. Ce n'est pas parce que l'État reste l'arme au pied qu'on va attendre des jours meilleurs. Quand tu dis qu'autour de la table, tout le monde va être d'accord pour le logement, je rappelle quand même que pour la subvention qu'a évoquée Bernard tout à l'heure, c'était à une voix près. Donc tout le monde n'était peut-être pas d'accord.

Y. MOULLEC : Mais elle est passée, ça a été fait.

D. GUILLON : Moi, j'ai une question à poser sur les chiffres qui ont été présentés tout à l'heure par Henri. Est-ce que quelqu'un ici les conteste, oui ou non ? C'est ça que je voudrais savoir. Est-ce que quelqu'un conteste ces chiffres ?

B. LAURIOU : Il y a des chiffres réels qui sont là. C'est une perspective, ça. Ça n'a jamais été un projet.

D. GUILLON : Oui, on était très loin de ce qu'on avait prévu.

B. LAURIOU : Ça, c'est une étude d'un cabinet. Ce n'est pas notre projet, ça.

H. GOARDON : C'est une étude qui a été faite pour qu'on vote ou pas la hausse de la taxe d'habitation.

D. GUILLON : Exactement.

H. GOARDON : Moi, je me suis basé sur cette étude pour le voter. Si j'avais su qu'on aurait augmenté l'autofinancement de 300 000 €, je n'aurais sûrement pas voté.

B. LAURIOU : On n'a pas la même conception de l'investissement. Alors, je ne sais pas ce que c'est, je n'arrive pas à le définir. Mais on investit dans les services aux personnes dans tous nos territoires.

D. GUILLON : Comme le dit Henri, quand on a voté, c'était sur ces chiffres-là. Et manifestement, si personne ne conteste ces chiffres-là dans la salle, il y a tromperie sur la marchandise.

B. LAURIOU : Mais non, mais c'est quoi l'investissement ? L'argent, il passe ou il ne s'envole pas ? Il passe ou d'après toi ?

D. GUILLON : Est-ce que les chiffres correspondent ? On a carrément la moitié de la caisse déjà.

B. LAURIOU : Je suis d'accord avec toi. Alors, qu'est-ce qu'on retire dans les charges ?

D. GUILLON : Il faudra diminuer progressivement les charges de personnel.

P. LE DREAU : Donc plus de personnel, plus de projets.

D. GUILLON : Mais il ne fallait pas vendre ça alors.

B. LAURIOU : Mais non, l'investissement, regarde quand tu fais tous les projets. La mobilité, c'est du personnel, le projet alimentaire territorial.

D. GUILLON : Mais peut-être, mais pourquoi nous avoir vendu ça à l'époque ?

B. LAURIOU : Mais parce que c'est le projet de territoire.

D. GUILLON : Les chiffres sont complètement différents aujourd'hui.

B. LAURIOU : Mais au lieu d'être entièrement dans l'investissement, il est dans le fonctionnement et dans l'investissement.

D. GUILLON : Il fallait le dire, il fallait jouer cartes sur table. Moi, je dis qu'il y a tromperie sur la marchandise.

B. LAURIOU : Mais ça ne change rien. Ce qui est important, c'est que les projets doivent se faire.

D. GUILLON : Ah, ça ne change rien. Moi, je pense qu'il ne faut pas s'emmerder à faire des prévisionnels. On n'a qu'à faire comme ça vient et puis à Dieu vat.

Y. MOULLEC : Après, juste pour revenir sur le projet de territoire. Le projet de territoire, ce n'est pas un truc qui est inscrit dans le marbre. Le projet de territoire, c'est quelque chose qui a été défini entre les élus, entre les habitants, entre le monde économique. Il y a eu des réunions, il y a des trajectoires.

Y. MOULLEC : C'est un projet qui a été conçu et élaboré par la population, en rapport avec les élus, avec un cabinet. Bref, c'était compliqué. C'est une trajectoire qui est fixée, mais ce n'est pas gravé dans le marbre. Et effectivement, on a un phénomène conjoncturel qui vient là aujourd'hui mettre en l'air un peu tout ça avec un État qui dépense sans compter et qui comme d'habitude, va se refaire la cerise sur qui ? Sur les collectivités, sur les gens qui travaillent, sur les entreprises, tout ça. Mais nous, on est assez intelligent. À partir de là, si effectivement on s'aperçoit... et moi, au niveau communal, je m'aperçois que les subventions diminuent, mais on fera des arbitrages.

On ne va pas faire un musée à 5 millions d'euros si les subventions ne descendent plus, si la fiscalité augmente, évidemment. Mais ça, ça s'appelle faire des arbitrages. Et donc, s'il faut décaler des choses, on les décalera et s'il faut en annuler, on en annulera. Mais je veux dire, en bon gestionnaire et en faisant attention à ne pas planter la comptabilité de la collectivité. Mais ça, c'est évident.

D. GUILLON : J'entends bien ce que tu dis, Yvan. Mais quelle est la crédibilité ? Moi, je comprends qu'il y ait quand même un discrédit qui touche les élus. On a planté un projet de territoire, donc on va en faire combien de ce projet ? Ou alors si on fait un projet sur 40 ans, qui de nous sera encore là dans 40 ans ?

B. LAURIOU : Ouvre-le et trouve-moi une page sur quelque chose qu'on n'a pas fait. Ouvre le projet de territoire qu'on n'a pas engagé.

D. GUILLON : Dis-moi qu'on va faire le musée, Benoît !

B. LAURIOU : On va le faire, mais pas à 5 millions d'euros. Alors là, il sera fait, mais pas à 5 millions d'euros.

D. GUILLON : Avec ces chiffres-là ?

B. LAURIOU : Mais bien sûr !

D. GUILLON : Alors, on a la moitié de notre budget qui a disparu et on va maintenir ces projets-là ?

B. LAURIOU : Mais il n'a pas disparu, il a disparu dans quoi ? Arrête de dire qu'il a disparu. Ça se n'envole pas.

D. GUILLON : Alors, je repose la question : est-ce que quelqu'un conteste les chiffres présentés tout à l'heure par Henri ? Tu les contestes ?

B. LAURIOU : Moi, je conteste ce qui est en haut parce que ce n'est pas nous qui l'avons prévu, c'est un cabinet. C'est un cabinet qui a prévu ça. Nous, on lui a demandé combien on sortait d'argent.

G. KERLOC'H : C'est une vision à un instant T. On peut en placer une ? C'est une vision à un instant T.

B. LAURIOU : Mais les recettes... Ce n'est pas lui qui fait le projet de territoire, c'est nous.

H. GOARDON : J'ai reçu comme vous, pour le DOB, il y a une page : « mise en œuvre du projet de territoire 2023-2032, 34 millions d'euros, investissement possible sur la période, un encours de dette au maximum de 14 millions d'euros. Une capacité de désendettement... » C'est faux, ça ne se fera pas. C'était pourtant il y a un mois, dans notre réunion. Il faut changer ça.

G. KERLOC'H : Mais non ! Je suis désolé, Henri, c'est aussi vrai que ça. C'est une vision à un instant t, notre capacité aujourd'hui, notre capacité en 2022. Si on n'avait pas augmenté les frais de personnel, effectivement, on en serait là. Mais oui, à un moment, on n'aurait absolument pas fait non plus le programme d'investissement. Il faut être aussi très clair là-dessus. Maintenant, quand on récupère aussi, par exemple, le service Urbanisme, c'est trois postes supplémentaires qui y sont imputés sur le coût de la Communauté de communes. Est-ce qu'il y a des bons postes et des mauvais postes ? Je pose vraiment la question. Qui est-ce qu'on vire ? À qui on annonce demain qu'on vire du monde ?

H. GOARDON : Je n'ai pas dit qu'on fera ça demain. Il faut le faire progressivement, comme on l'avait fait progressivement.

G. KERLOC'H : Mais dis-nous lesquels ? Aujourd'hui, on est en train de nous demander, en plus de créer un service voirie...

H. GOARDON : On a une action mobilité, on embauche quelqu'un pour la mobilité, on a une action publique, on embauche. À chaque action qu'on fait, on embauche quelqu'un. Personne ne peut gérer plusieurs services, plusieurs actions. Bien sûr.

Y. MOULLEC : Quand on regarde sous la strate de l'EPCI, on n'a pas plus d'agents que les autres, on en a même moins. On a moins d'agents que les collectivités de la même strate que la nôtre. Pourquoi on embauche peut-être plus vite de manière accélérée ? Mais on n'avait pas de compétences. Moi, je reviens sur ce que je disais à chaque fois. La première réunion que j'ai eue, je crois que c'était avec le SIOCA au début du mandat pendant le Covid, c'était une réunion inter-EPCI Ouest Cornouaille, les quatre EPCI. Il y avait à l'écran affiché en visio. L'écran a été coupé en quatre et dans chaque partie il y avait affiché les compétences exercées par chaque EPCI. Mais je me suis mis sous la table. On n'avait rien. Ils avaient tous des prises de compétences, on n'avait rien. Donc évidemment, les compétences, on les prend. D'ailleurs, c'est le rôle de l'EPCI de prendre des compétences. Ici avec moi, vous savez quoi ? On ira encore plus vite. Mais malheureusement, on avait du retard, donc on a accéléré.

Mais je le redis, le nombre d'agents de l'EPCI Cap Sizun-Pointe du Raz est inférieur aux chiffres de la même strate. Donc, c'est faux de dire qu'on est en sureffectif. C'est faux, complètement faux.

H. GOARDON : Le tableau démontre clairement qu'on ne peut pas avoir une augmentation des charges du personnel et en même temps les investissements.

Y. MOULLEC : Oui, mais il faut arrêter de raconter n'importe quoi et toutes choses comparables. Prends les strates, prends les chiffres, Henri.

B. LE GALL : Je voudrais quand même rajouter juste un point sur le logement, c'est un choix politique, on est d'accord.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord, je partage.

B. LE GALL : Donc ce choix politique doit s'inscrire ou se transcrire dans les budgets. Il ne se transcrit pas aujourd'hui.

G. KERLOC'H : 300 000 €.

B. LE GALL : C'est du financement d'investissement, pas de fonctionnement.

B. LAURIOU : Fonctionnement, on fait l'OPAH.

B. LE GALL : Je sais, mais laissez les jeunes ménages quitter ce territoire.

Y. MOULLEC : Il ne faut pas dire ça.

Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas honnête vis-à-vis de tes collègues. On est tous en train de se battre pour garder nos jeunes ici. J'ai expliqué d'ailleurs, je donnais les raisons tout à l'heure, le pourquoi du comment. Mais là, ce que tu viens de dire là, ça veut dire que tu sous-entends qu'on s'en fiche, mais ce n'est pas vrai, ce n'est pas le cas. Je veux dire, c'est au cœur de mes préoccupations du 1^{er} janvier au 31 décembre. Et tu sais quoi ? Et tout ça, ça se traduira dans le PLH. Et on mettra les moyens qu'il faut pour accompagner, y compris le logement social. Didier est parti, mais je le dis. Et on mettra le paquet là-dessus parce que c'est ça le but.

B. LAURIOU : Il y en a qui ont voté contre le PLH à l'époque. Je tiens juste à le rappeler, alors que le PLH, c'est l'outil qui va servir à ça. Et c'est les mêmes qui aujourd'hui nous disent qu'il faut investir dans la pierre. Ça me fait doucement rire.

G. CASTEL : Le logement, moi, je suis complètement d'accord avec ça. Il y a un paramètre qui n'est pas sur la table, c'est l'emploi. Et l'emploi, aujourd'hui, c'est les entreprises qui l'amène, c'est les services. Les jeunes, ils resteront là et on fera tout pour qu'ils restent là et qu'ils soient logés comme il faut. Mais il faut que les employeurs viennent par ici. Et c'est aussi un travail qui est à faire.

Y. MOULLEC : Il n'y a pas une personne autour de la table qui aurait pu dire avant le Covid en 2019 qu'il se passerait ce qui est en train de se passer là. Il n'y a pas une personne. Et quand on sait le temps qu'il faut pour mettre en place une politique d'urbanisme, qui peut dire ici autour de la table qu'il se serait passé ? Moi j'ai parlé avec un notaire, il m'a dit : « avant le Covid, il y avait 1 500 biens à vendre sur le Cap Sizun », avant le Covid en 2019. Il y a un stock tournant d'à peu près cinq ans. Qui ici peut me dire qu'il avait anticipé cela ? Personne. Ou alors il est de mauvaise foi. Donc maintenant, il y a du boulot. Et je suis d'accord avec toi. On est en train de se battre pour sortir du lotissement en essayant de trouver des règlements qui favorisent les primo-accédants. C'est hyper compliqué, on est même borderline. Mais on bosse dessus là. On a deux lotissements. Donc voilà, j'espère que le PLH viendra aussi donner un coup de main. Mais personne n'aurait pu imaginer il y a cinq ans ce qui s'est passé sur l'immobilier dans le coin. Personne.

Moi, sur ma départementale à Plouhinec, j'avais des maisons en vente de tous les côtés, ça valait 50 000 balles. Il n'y a personne qui les achetait. Aujourd'hui, les mêmes baraques où tout est à rénover, on les vend 200 000. Il faut rajouter 200 000 balles de travaux parce qu'en plus les coûts de travaux ont explosé. Donc, venir nous dire après – Bernard, comme tu l'as fait là – qu'on s'en fout, je ne suis pas d'accord. C'est au cœur de nos préoccupations. Moi, des fois je n'en dors pas de la nuit, tu vois.

B. LE GALL : Oui, moi non plus. Je dis simplement que ça doit être une priorité absolue.

Y. MOULLEC : Mais ça l'est, ça l'est.

B. LE GALL : Et qu'on la retrouve dans notre budget.

Y. MOULLEC : Mais on la trouvera.

B. LE GALL : Ça ne l'est pas aujourd'hui, c'est pour ça que je m'abstiens.

G. KERLOC'H : Alors on va voter le budget administration générale, dont le budget s'élève en fonctionnement à 9 855 000 € et le budget d'investissement qui s'élève en prévision à 5 467 000 €. Budget présenté sans évolution du taux de fiscalité.

Le budget de fonctionnement donc sur le budget déchets s'élève en fonctionnement en prévision à 3 932 000 € et en investissement à 1 250 000 €. Le budget est présenté sans augmentation du taux de la TEOM.

D. GUILLON : Je regrette que la note de synthèse soit quand même extra-light. Sur les financements, on ne dit pas si c'est en augmentation, en baisse, comment c'était. Quand même, ça aurait été bien qu'on ait un petit peu de précision.

G. KERLOC'H : On va passer au budget de zone de Kerguerrien. Donc en fonctionnement, il est prévu aujourd'hui en dépenses de fonctionnement 47 000 € sur globalement la valorisation des terrains aménagés, et donc un résultat de fonctionnement reporté de 82 528,52 €. Ce qui fait un total de dépenses de prévisionnel de 129 770,69 € avec des recettes en face qui sont :

- La vente d'un terrain aménagé pour 7 232 € ;
- Et une participation du budget principal au déficit de ce budget de zone à hauteur de 122 535,69 €.

Ce qui nous permet d'équilibrer. L'idée étant, si on y arrive, de clôturer ce budget. En investissement, on retrouve les 47 158 € comme déficits reportés en dépenses d'investissement. Et il est prévu des ventes à hauteur du même montant, donc 47 117,08 € qui permettrait d'équilibrer le budget.

On passe au vote tout de suite. Est-ce qu'il y a sur ce budget des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ZA de Lesvenez. Donc là, on a un certain nombre de dépenses d'entretien courant de taxe foncière, vous avez les montants et également une écriture comptable de reversement d'excédent pour 79 931,10 € et de la variation de stock pour 1 428,33 €. Ce qui nous fait un total de dépenses de 83 720 €. Avec en face des ventes de terrains

aménagés pour 29 000 €, une subvention exceptionnelle de 4 576 € et un résultat positif de fonctionnement reporté de 50 144,43 € qui permet d'équilibrer le budget à 83 720,43 €.

En investissement, il est prévu de reporter le déficit d'investissement pour 1 428,33 € et qui seront compensés par des annulations de stock sur les terrains aménagés pour le même montant.

Y a-t-il sur ce budget des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Zone d'activité de Ty Frapp, il est prévu des dépenses à hauteur de 25 930 €, essentiellement sur des reversements d'excédents pour 21 400 € et des coûts d'entretien pour 4 480 €. En face, on a un résultat de fonctionnement reporté en excédent de 21 354 € et de la vente de terrains pour 4 576 €. Et donc, on l'équilibre à 25 930 €. En investissement, il n'y en a pas.

Les Comptes administratifs, les budgets primitifs du budget gestion des déchets et du budget des zones d'activités sont votés à l'unanimité.

Le budget primitif du budget général est adopté à la majorité, avec 27 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

▪ Affectation des résultats de fonctionnement au 1068

G. KERLOC'H : Affectation du résultat de fonctionnement au 1068. Sur le budget général, il est proposé d'affecter 1 078 895,25 €, et sur le budget gestion des déchets 55 985,69 €.

- Vote du taux de taxe foncière (non-bâti)
- Vote du taux de taxe foncière (bâti)
- Vote du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Vote du taux de CFE (cotisation foncière des entreprises)

Le vote des taux. Il est proposé de maintenir les taux tels qu'ils sont actuellement. Sur le taux sur la taxe foncière, 3,87 % pour le foncier non bâti. Le taux de la taxe foncière à 0,35 %, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 23,18 % et le taux sur la cotisation foncière des entreprises à 26,26 %.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :
D'affecter 1 078 895,25 € au compte 1068, afin de résorber le solde d'exécution négatif de la section d'investissement constaté au compte administratif 2024 et de financer le remboursement du capital des emprunts pour l'exercice en cours.

De ne pas affecter de somme au compte 002, la section de fonctionnement étant équilibrée.

▪ Vote du taux de TEOM

G. KERLOC'H : Et on va en profiter pour voter également le taux de la TEOM à 12,12 %.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

Fixe le taux de TEOM à 12.12%

Dit que cette décision correspond à un produit attendu de 3 035 809 €.

▪ **Vote des enveloppes**

G. KERLOC'H : Les votes des enveloppes pour les attributions de compensation. Vous avez la présentation au tableau derrière. Je ne sais pas s'il y a des questions ? Parce qu'il n'y a pas de questions. Je vous propose qu'on le passe au vote.

Y a-t-il sur ce point des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La dotation de solidarité communautaire, il est proposé au Conseil communautaire la somme de 100 000 € au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Le conseil communautaire, avec 1 abstention et 29 voix pour :

Fixe l'enveloppe à répartir à 100 000 €.

▪ **Vote des participations prévisionnelles aux budgets annexes**

G. KERLOC'H : Vote des participations prévisionnelles au budget annexe pour les zones d'activités, une participation prévisionnelle de 9 152 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve une participation de 9 152 € du budget général (compte 65736221) aux budgets annexes des zones d'activités suivantes :

ZA Lesvenez : 4 576 €

ZA Ty Frapp : 4 576 €

▪ **Vote de la participation au CIAS**

G. KERLOC'H : Vote de la participation au CIAS pour un montant de 109 000 €.

D. GUILLON : Des remarques. Par exemple sur ce point-là comme sur l'Office de tourisme communautaire, on n'a aucune information sur l'évolution. Je ne sais pas si on vote plus ou moins. Tout le monde va voter les yeux fermés, remarquez, peu importe. Mais moi, j'aimerais quand même le savoir.

G. CASTEL : Ça ne bouge pas.

G. KERLOC'H : On est sur les mêmes montants.

D. GUILLON : Ça aurait été bien de préciser dans ce cas.

G. KERLOC'H : On est sur le même montant qu'en 2024.

D. GUILLON : Merci pour l'information.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Approuve la proposition présentée,
Décide d'attribuer une subvention de 109 000 € au CIAS du Cap Sizun,
Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Communauté (fonction "administration générale", compte 657363),
Indique que le versement se fera en 4 échéances de 27 250 €

▪ **Vote de la participation à l'office de tourisme communautaire**

G. KERLOC'H : Sur la participation à l'Office du tourisme communautaire, là aussi, on reste sur les mêmes montants qu'en 2024, 140 000 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :
Approuve la proposition,
Attribue à l'Office de tourisme Cap Sizun – Pointe du Raz une subvention de 140 000 €,
Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif (fonction administration générale, compte 6573644),
Le versement s'effectuera conformément à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle.

▪ **Autorisation de programmes – crédits de paiements**

G. KERLOC'H : Autorisations de programmes et crédits de paiement. On en a un certain nombre. Vous avez ici les différentes autorisations de programmes. Donc, c'est une autre façon de gérer les différentes opérations qui ont été lancées avec un montant d'autorisation de programmes qui est voté initialement et année après année, des crédits de paiement qui vont venir, jusqu'à concurrence du montant global de l'AP. Ce sont des programmes qui ont été lancés, notamment en 2024. Vous avez le pôle de service communautaire, la cuisine centrale, un fonds de concours pour les travaux à la Pointe du Raz, un fonds de concours pour le pacte financier, ils sont désormais gérés sous forme d'APCP. Et vous avez la répartition sur trois exercices de ces différents montants pour arriver au montant global.

Le Conseil communautaire, par 29 voix pour et 1 abstention :
Approuve les autorisations de programmes et de paiement révisées,
Décide d'intégrer les APCP au budget primitif du budget général (n° d'opération correspondant au n° d'APCP).

FINANCES

▪ **Lancement d'une procédure de révision libre des attributions de compensation (AC)**

G. KERLOC'H : On va terminer avec un autre sujet réjouissant qui est le lancement d'une procédure de révision libre des attributions de compensation. Henri en parlait tout à l'heure, on a une augmentation d'un certain nombre de participations. La question se pose aussi effectivement pour l'Office du tourisme communautaire, avec

certaines communes qui n'ont plus d'office du tourisme, mais qui continuent aujourd'hui à contribuer. La question se pose de savoir si ça ne doit pas être pris en charge effectivement par la solidarité communautaire puisqu'aujourd'hui l'Office du tourisme a une vocation intercommunale, ce qui aboutirait du coup à une question qu'on peut se poser sur la révision des attributions de compensation.

La même question se pose – Yvan, tu pourras en dire un mot si tu le souhaites – sur effectivement les participations au syndicat mixte des ports de pêche et plaisance de Cornouaille, sachant qu'il s'agit d'un outil de territoire et pas uniquement un outil à charge ou au profit des communes d'Audierne et de Plouhinec. Donc, c'est une question qui a été posée. Effectivement, j'avais proposé que ça soit dès 2025 que cette solidarité territoriale s'opère. Ça a été refusé en Bureau communautaire contre une solution alternative qui était de baisser le résultat de fonctionnement des 100 000 € qui nous étaient demandés supplémentaires pour le syndicat mixte, à la condition de lancer un travail sur la révision libre des attributions de compensation.

Donc, c'est l'objet de cette délibération, en fait, qui est de lancer ce travail. Vous avez les différentes phases chronologiques qui ont permis d'arriver à la situation actuelle des attributions de compensation. Et donc, le travail qu'il est proposé de faire, c'est de les réviser pour prendre en compte les nouvelles dépenses qui sont désormais à la charge de la Communauté de communes. Je ne sais pas s'il y a des questions.

D. GUILLON : Oui. Moi, quelque chose m'échappe là. Donc, on doit délibérer pour que les services travaillent sur ce projet ?

B. LAURIOU : Oui, c'est pour se lancer dans la réflexion.

D. GUILLON : Je suis étonné qu'on vienne en amont de ça.

B. LAURIOU : C'est pour ne pas qu'après on vienne nous dire : « on n'a pas été mis au courant ».

M. LE PRÉSIDENT : C'est pour formaliser.

D. GUILLON : On peut très bien être au courant, mais je ne vois pas pourquoi on a besoin de voter dans ce cas.

B. LAURIOU : Pour lancer la démarche.

G. KERLOC'H : Pour lancer la démarche et prendre acte que la Communauté de communes va lancer la démarche.

D. GUILLON : Dans ce cas, si ce n'était qu'une information, en informer et puis une fois que le travail aura été fait, on pourra voter pour ou contre. Mais je ne vois pas l'intérêt de voter aujourd'hui.

B. LAURIOU : On approuve juste le lancement. C'est toujours la dernière ligne. La délibération qu'on a à prendre, c'est celle-ci.

Y. MOULLEC : Puis, c'est aussi une manière de dégager de manière un peu officielle un consensus sur le sujet, que chacun puisse s'exprimer s'il a envie de s'exprimer. C'est plus simple, je pense.

D. GUILLON : Dans ce cas, il n'y a pas lieu de voter à la limite.

H. GOARDON : Ce n'est pas une dotation de la Communauté de communes. Ça a été créé à l'époque, lorsqu'il y a eu un transfert de fiscalité. Donc la fiscalité professionnelle est venue entièrement à la Communauté de communes. Et en échange, les communes ont récupéré de la fiscalité sur les habitations. Et il a été fait alors un calcul de voir ce que chaque commune gagnait en récupérant la fiscalité sur les ménages et ce qu'elle perdait quand elle donnait la fiscalité professionnelle. Donc l'attribution de compensation, c'était juste un dû, c'était juste mettre les compteurs à zéro. Ce n'est pas de l'argent qui venait de la caisse de la Communauté de communes, c'était de mettre les compteurs à zéro. Et avec une particularité, c'est que cette partie de l'attribution de compensation est inchangée depuis. C'est-à-dire que ceux qui recevaient 10 000 €, ils continuent toujours à recevoir 10 000 €. Donc avec l'inflation, ils en reçoivent beaucoup moins. Il y en a qui étaient gagnants dans l'affaire, donc trois ou quatre communes qui reversent à la Communauté de communes. Elles versent toujours la même chose. Donc, elles sont gagnantes parce que, en valeur absolue, c'est de moins en moins.

Après, l'attribution de compensation a été modifiée à chaque fois qu'il y a eu un transfert de compétences pour que le coût estimé de la compétence pour la commune qui est transférée à la Communauté de communes soit donc payé par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. C'est juste des mises à niveau d'échange de fiscalité ou de compétences. Donc ce n'est pas de l'argent qui vient, ce n'est pas comme la DSC, c'est-à-dire les fonds de concours qui viennent du budget de la communauté de communes.

Moi je le vois, il y a quand même beaucoup de limites à cette affaire-là. Parce que pour modifier les attributions de compensation, surtout à la baisse, il faut l'accord de la Commune.

B. LAURIOU : Oui. Mais il y a eu des transferts qui aujourd'hui posent question. C'est les transferts, ce n'est pas les attributions d'origine. Et après les transferts qui ont été faits, il faut qu'on voie aujourd'hui si une commune qui a transféré, les quatre communes qui ont transféré leur office de tourisme et qui aujourd'hui n'ont même plus d'office de tourisme sur leur commune, il y a quatre communes. Il y a les ports de plaisance.

H. GOARDON : Je croyais qu'il avait été évoqué pour l'Office de tourisme que ceux qui ne l'avaient plus, ceux qui le récupéraient, cela relevait de la subvention à l'Office du tourisme.

B. LAURIOU : Ce n'est pas le cas. On a voté la subvention à l'Office de tourisme.

H. GOARDON : Ça ne va pas se faire cette année, ça. Ça avait été évoqué.

B. LAURIOU : Oui, ça avait été évoqué. Là, ce qu'il faut, c'est remettre à plat ces projets qui sont des projets communautaires et qui aujourd'hui ont été payés par des transferts de charges de certaines communes.

Y. MOULLEC : Juste pour préciser un peu les choses, il y a deux choses qui me concernent directement en tant que Maire de Plouhinec, c'est un, c'est l'Office de

tourisme et puis deux, le Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance. Aujourd'hui, quand on parle de la subvention qui est versée par la Communauté de communes à l'Office de tourisme, il faut savoir que c'était la contribution de Plouhinec ou de Beuzec et de Pont-Croix et d'Audierne. Et quand on parle de la contribution au Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance, la contribution statutaire qui était jusqu'à présent de 95 000, et au regard des difficultés financières du syndicat qui va passer à 210 000 €, aujourd'hui, si on reste sur le statu quo, ce n'est payé que par tiers, par Audierne, Plouhinec et la Communauté de communes.

Or, je pense qu'il y a un consensus là-dessus que le rayonnement du port de pêche d'Audierne-Poulgoazec, il rayonne sur l'ensemble du Cap Sizun et que ce n'est pas à seulement deux communes de porter les efforts d'investissements qui vont être faits sur ce port-là. Je pense que c'est la compétence économie, c'est une compétence communautaire. Et donc, c'est de ça qu'il faut qu'on vote ici, voir comment on porte ces montants-là et comment on les fait remonter autrement qu'à travers deux ou trois seules collectivités qui ne sont pas les seules concernées, puisque ça concerne tout le territoire en fait.

H. GOARDON : Pas sûr que l'attribution de compensations soit le meilleur moyen pour le faire.

N. KERSAUDY : Il faudra mettre tout à plat parce que nous, on a des ports aussi.

B. LE GALL : La dotation de l'attribution de compensation ne permettra pas de régler tous ces problèmes-là, compte tenu des montants actuels. On est juste complètement d'accord que c'est un projet communautaire.

N. KERSAUDY : Je disais, lorsqu'on nous avait proposé de modifier, de réduire le FPIC je crois que nous avons envoyé un message en précisant qu'il fallait alors mettre tout à plat. Il y a soit des ports de plaisance chez vous et des ports de pêche, mais chez nous, nous avons aussi des ports-abris. Il y a aussi des digues. Ça fait partie aussi des équipements. Il y a des cales aussi qui servent à des pros.

Y. MOULLEC : C'est un sujet, mais qui n'a rien à voir avec ce qui se passe au syndicat mixte. Et ce sont deux choses différentes. Après, oui, nous aussi on a une digue, on a 300 000 € de travaux à faire dessus bientôt, répartis à deux entre Plozévet et Plouhinec. Mais je suis aussi, comme toi, concerné. Mais ça n'a rien à voir avec le sujet qu'on aborde là, qui concerne les contributions qui sont du domaine économique. Et l'Office du tourisme, ce n'est pas la même chose. Maintenant, je suis concerné aussi, mais c'est deux choses complètement différentes et qui n'ont rien à voir.

S. LE BORGNE: La surveillance des plages est concernée aussi.

Y. MOULLEC : Mais voilà, c'est autre chose. Je pense à Jo qui a sa digue qui est partie et qui a une facture d'un million d'euros à payer. Mais c'est autre chose, ce n'est pas la même problématique, ce n'est pas de ça qu'on parle.

J. YVENOU : Non mais c'est vrai que ton message, Nadine, était pertinent parce que moi, je suis dans ta situation aussi. J'ai trois ports-abris qui nous coûtent un bras. Tous les ans, il y a toujours des réparations à effectuer, donc ce n'est pas totalement refaire une digue qui me reviendrait éventuellement si on la refaisait à 1,5 million.

N. KERSAUDY : Mais ne t'inquiète pas. Tu sais, les ports de la côte nord sont aussi scabreux. Tout le monde connaît le petit port de Heing ar Hass, mais je ne suis pas sûre, il faudra peut-être organiser un jour une visite parce que...

Y. MOULLEC : Et Pors Poulhan, c'est pareil, c'est la même chose. Mais je décorrèle les deux, ce n'est pas le même sujet. Après, la participation, c'est autre chose. Mais là, on ne parle pas de la même chose. Mais c'est un sujet.

G. CASTEL : L'idée de ce soir, c'est quand même d'ouvrir le débat. Apparemment, il y a toujours un débat, donc c'est l'occasion qu'on donne pour officialiser les choses.

G. KERLOC'H : Le Conseil communautaire est invité à approuver le lancement de la procédure de révision libre des attributions de compensation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le lancement de la procédure de révision libre des attributions de compensation

HABITAT - LOGEMENT

▪ Renouvellement de la convention de partenariat avec CREHA OUEST

J. YVENOU : C'est le renouvellement de la convention de partenariat avec le CREHA OUEST qui est le Centre régional d'études pour l'habitat de l'Ouest. Le CREHA OUEST gère les fichiers départementaux de la demande locative sociale en Bretagne et Pays de Loire. Tout demandeur de logement locatif est ainsi répertorié dans ces fichiers.

La convention permet à l'ensemble des communes du Cap Sizun ainsi qu'au CIAS d'avoir accès à un fichier commun de la demande locative sociale du Finistère, et notamment de suivre l'état d'avancement des dossiers de demandes des usagers, d'accéder à des outils de connaissance, d'analyse et de statistiques sur les demandes et les besoins en logements locatifs sociaux par EPCI et par communes. Ça veut dire demandes en cours, attributions, type de logement recherché, choix de localisation, motifs de la demande, localisation des biens des bailleurs sociaux.

Et là, Annie, je te regarde : le CIAS de la commune de Plouhinec a participé à des formations sur l'outil statistique proposé en mars. Et tu en faisais partie.

A. AUFFRET : Non. Il y a eu des formations, oui, il y a Séverine MARMUSE, du CIAS qui a suivi la formation. Il y a Emmanuelle POTHAIN de la ComCom et puis la personne du CCAS chez nous.

J. YVENOU : La convention étant arrivée à terme au mois de décembre 2024, il est proposé de la renouveler. Sachant que la convention a un coût annuel de 1 324 €.

A. AUFFRET : Moi, je voudrais apporter une précision. En fait, cette convention permet à l'ensemble des communes de la Communauté de communes de bénéficier du logiciel. Et moi, je suis un petit peu triste parce que tout à l'heure, on parlait du nombre de demandeurs de logements sociaux on avait sur Plouhinec. Et en fait, mes autres collègues, elles ne savent pas. Joëlle m'appelle de temps en temps. Mais en fait, c'est parce que vous ne demandez pas à bénéficier. C'est payé dans les 1 324 €, là tout le monde peut en bénéficier. Et comme commune, il n'y a que Plouhinec qui bénéficie de ce... Mais c'est à vous de le demander.

Et donc, il y a eu des formations. C'était la ComCom qui a adressé à l'ensemble des communes la demande de formation, s'inscrivaient les personnes qui voulaient. Et personne ne s'est inscrit. Il y a juste une personne, la personne qui travaille au CCAS de Plouhinec. Et pourtant c'est très intéressant parce que justement ça permet de savoir le nombre de demandeurs de logements sur notre commune. Ça permet de savoir – tout à l'heure, tu parlais des jeunes ménages – de savoir l'âge des personnes. Finalement, il n'y a pas tant que ça de demandeurs, jeunes, de familles jeunes. On a beaucoup de demandes de personnes retraitées, etc.

Mais c'est un outil qui permet une analyse très intéressante. Et moi, la dernière que j'ai faite là, elle est au 4 février, j'en fais une, voire deux par an. C'est intéressant, ça donne une image des demandeurs sur la taille des logements, sur le logement actuel, les gens qui sont en besoin réel de logement, ceux qui sont en fait dans des logements insalubres, les séparations, divorces. On sait quelles personnes prioriser, lesquelles sont vraiment prioritaires. C'est un outil de travail vraiment bien. Et moi je suis un petit peu désolé que mes collègues n'en bénéficient pas.

N. KERSAUDY : Mais à partir du moment où la convention est signée, ça aurait dû être automatique.

A. AUFFRET : Non, parce qu'il y a une formation en fait pour utiliser l'outil. Moi, c'est un outil que j'utilisais quand j'étais élue déjà en Mayenne, et je trouve que c'est un outil formidable.

D. GUILLON : Je confirme tout ce qui vient d'être dit. Moi, je travaille souvent avec CREHA Ouest, et en plus on a un fichier commun de la demande. C'est un peu une spécificité régionale. Quand on s'inscrit chez un bailleur social, tous les autres ont l'information. Et ça simplifie beaucoup la démarche, pour une somme qui reste très raisonnable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention de partenariat avec CREHA OUEST et la participation financière annuelle de 1 324 € pendant 3 ans,

Autorise le président à signer la convention,

Autorise le président à réaliser les actes afférents à ce dossier.

ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- **Subventions aux associations pour projets à portée départementale, régionale, nationale ou internationale**

P. LE DRÉAU : Je prends le relais sur le volet enfance, jeunesse, vie associative. Nous avons voté les enveloppes pour les diverses subventions pour 2025. Donc là, il s'agit des subventions aux associations pour projets à portée départementale, régionale, nationale ou internationale.

Nous avons une demande de la Ladies Classic qui aura lieu le 8 mai. Ils avaient démarré petitement on va dire, mais c'était à l'échelle nationale. Donc là, on va passer à l'échelle internationale cette année. C'est une course avec un budget de 95 000 €. Il nous a été demandé au niveau de la Communauté de communes une subvention de 10. 000 € sur une enveloppe de 20 000 €. Donc, ça fait donc la moitié déjà qui partirait, sachant qu'on a énormément de demandes, pour tout vous dire. On a une commission mardi soir, on a 85 000 € de demande pour 30 000 € d'enveloppe sur l'enveloppe classique. Et sur l'enveloppe à plus large portée, on arrivera sans problème également donc aux 20 000 €.

Il est proposé de valider une subvention de 8 000 € pour la Ladies Classic, pour garder une petite marge de manœuvre pour les autres associations qui ont fait des demandes de subvention. Mais pour cela, il va falloir déplaçonner, on avait un plafond maximum de 5 000 € qu'on avait validé l'an passé. Donc, de fait, dans un premier temps, il va falloir déplaçonner cette enveloppe à 8 000 € pour l'année 2025, je précise. Et ensuite, voter cette subvention, si tout le monde le souhaite autour de la table. Y a-t-il des questions ?

R. LE COZ : Ce que je ne trouve pas très logique, c'est que pendant le jeu on change la règle du jeu. Je n'ai rien contre la Ladies Classic, mais le fait de donner 8 000 € au contraire, comme elle passe à Plouhinec, il n'y a pas qu'une subvention qu'on donne, il y a plein d'autres choses qu'on fait aussi. Et il y avait peut-être un moyen, je ne sais pas comment, de voir comment on pouvait pallier aux 3 000 € qui pouvaient manquer. Mais le problème, c'est l'année prochaine, s'il y a 12 000 € par exemple, on va encore rechanger la règle pour qu'il passe au-dessus. Ça, ce n'est pas très logique. Quand la règle est fixée, on la tient, même si des fois ce n'est pas complet.

P. LE DRÉAU : Effectivement, leur budget aussi passe de 35 000 € à 95 000 € cette année.

R. LE COZ : Je sais. Mais à un moment donné...

P. LE DRÉAU : Et la participation du Département était conditionnée également à la participation de la Communauté de communes.

N. KERSAUDY : Quels sont les autres financements ?

P. LE DRÉAU : Il y a la Région qui participe, le Département.

N. KERSAUDY : À quelle hauteur ?

P. LE DRÉAU : Le Département doit participer à même hauteur que la Communauté des communes.

D. GUILLON : 10 000.

P. LE DRÉAU : Oui, c'est vrai, effectivement, parce qu'il nous a demandé 10 000 €, Yves THOMAS. Mais bon, effectivement, comme je vous l'ai dit, l'enveloppe étant de 20 000 €, ça va être extrêmement compliqué de pouvoir...

Y. MOULLEC : Juste pour compléter ce que tu dis, la Ville de Plouhinec donne 6 000 €, mais aussi prend en charge pas mal de choses qu'on a évaluées à peu près à hauteur de 50 000 €. Les barrières, les aménagements de voirie, les choses comme ça. C'est juste pour compléter, pour sortir un peu du sujet financier. Mais pour revenir sur le budget, sur le sujet sportif, c'est quand même une course internationale. On est au plus haut niveau du cyclisme féminin. C'est ce qu'on appelle une course UCI.

P. LE DRÉAU : Oui, parce qu'il y a trois courses comme ça en Europe.

Y. MOULLEC : Donc, c'est vraiment le haut niveau du sport féminin.

M. LE PRÉSIDENT : Nadine, moi, je mets 6 000 € sur un kilomètre.

G. CASTEL : Moi, j'ai une question. C'était plafonné à 8 000 € ?

R. LE COZ : 5 000.

P. LE DRÉAU : C'était à 5 000 € jusqu'à présent.

G. CASTEL : Et la subvention qui sera proposée, c'est 10 000, c'est ça ?

Y. MOULLEC : 8 000, Georges.

E. BOSSER : Alors moi, je suis d'accord avec Rémy, on avait prévu 5 000, je ne vois pas pourquoi du jour au lendemain on met 8 000.

P. LE DRÉAU : Parce qu'il y a davantage de besoins. Là on passe vraiment à une course de très haut niveau sur la région.

Le Conseil communautaire, avec 1 voix contre, 3 abstentions et 26 voix pour : Approuve la répartition présentée dans le tableau en annexe, Approuve le déplafonnement de la participation financière à hauteur de 8 000 € maximum, Approuve le paiement des subventions conformément au tableau présenté en annexe, Autorise le président à réaliser les démarches afférentes.
--

CULTURE

- **Signature d'une convention avec Culture Lab29 pour l'accompagnement de la Communauté de communes dans la réalisation d'un diagnostic culturel sur le Cap Sizun**

P. LE DRÉAU : La Communauté de communes a pris la compétence culture en 2024. Nous avons recruté un chargé de mission en novembre 2024. Là, on est en train d'établir justement ce diagnostic culturel sur l'EPCI, en relation avec Culture Lab qui est l'antenne culturelle du département. Il s'agit donc de réaliser ce diagnostic. Tout au long de l'année 2025, il y a différents ateliers qui sont actuellement en cours, avec les acteurs culturels de l'EPCI.

Pour accompagner la Communauté de communes dans ce processus, il est proposé de s'adjoindre l'expertise de l'agence départementale Culture Lab spécialisée dans l'accompagnement à la construction des projets culturels de territoire. L'accompagnement de Culture Lab comprend 25 jours de travail, il portera sur les éléments suivants :

- Un appui méthodologique tout au long du diagnostic ;
- Un soutien dans la réalisation des documents de présentation et des livrables ;
- La co-animation des réunions et des ateliers ;
- La création de questionnaires et d'outils de sondage à destination des habitants ;
- L'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- La mise en perspective des données au regard des tendances départementales ;
- Et la participation aux instances de pilotage : comité technique et comité de pilotage.

La prestation se chiffre à 7 875 €. Y a-t-il des questions ?

D. GUILLON : C'est une remarque, c'est Culture Lab ou la structure qui la remplacera.

P. LE DRÉAU : Oui, tout à fait.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Approuve la convention jointe en annexe,
Autorise le président à signer la convention
Autorise le président à réaliser les démarches afférentes.

RESSOURCES HUMAINES

- **Subventions Modification du tableau des emplois et des effectifs**

G. KERLOC'H : Il s'agit de la modification du tableau des emplois et des effectifs. On le fait assez régulièrement, mais juste pour info, les modifications qui vous sont présentées ce soir ont été validées par la commission RH le 7 mars dernier et par le

Comité social territorial le 10 mars dernier. Il est prévu de modifier en fait les intitulés de poste des agents du service collecte qui jusqu'ici avaient des intitulés différents. L'idée aujourd'hui, c'est de formater les choses et que tout le monde en fait ait les mêmes intitulés, qu'ils soient derrière le volant ou qu'ils soient derrière le camion. C'est la fiche de poste qui fera la différence. Il est de toute façon prévu qu'il y ait de plus en plus de rotations pour éviter, notamment tout ce qui est TMS et autres et que des agents ne soient pas systématiquement sur l'arrière des camions. Donc ça, c'est la première chose.

Il est prévu également de créer deux postes par redéploiement :

- Un poste de responsable des déchets par redéploiement. Il s'agit d'un agent qui est déjà en poste, mais son poste va être supprimé, et on va créer un poste de responsable déchets pour gérer et coordonner. En fait, aujourd'hui, avoir un lien entre les chefs d'équipe et le directeur des services techniques, donc avoir un poste de management intermédiaire.
- Le second poste, c'est un agent qui est déjà en surnombre au sein de la Collectivité sur un poste d'assistante de direction. Et donc il est proposé, puisque ce poste correspond à un besoin assez clair, d'autant plus actuellement qu'on a un certain nombre d'arrêts, donc de le pérenniser sur la création de ce poste d'assistante de direction.

Et ensuite, on a également des modifications de grade attachées aux postes. Forcément, si on passe d'un poste, notamment de chargé de prévention déchets à un poste de responsable, on modifie les grades terminaux. Donc là, il est prévu sur trois postes de les modifier. Ces postes sont :

- Le gestionnaire déchets ;
- On a un poste également, je crois, sur un agent de collecte qui est prévu à un niveau supérieur aux autres ;
- Et sur le service informatique.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le tableau des emplois et des effectifs annexé,

Autorise le président à signer tout acte afférent.

▪ **Contrat d'apprentissage**

G. KERLOC'H : Là aussi, la question a été validée et par la commission RH et par le CST sur les mêmes instances. Il s'agit en fait de prolonger un contrat d'apprentissage, qui est déjà en poste actuellement, de modifier simplement aujourd'hui son intitulé parce que c'était un contrat d'apprentissage sur l'aspect communication uniquement. Et donc on propose aujourd'hui de l'étendre un petit peu suite effectivement à l'évolution de la formation de cette personne sur l'aspect tourisme aussi. Et donc, ça serait un poste qui serait axé sur la communication, mais plutôt dans le domaine de la promotion touristique.

C'est une apprentie qui est déjà en poste, qui fait bien son boulot et qui le fait particulièrement bien aujourd'hui puisque notre chargé de communication est également en congé maternité. Ce qui est une bonne nouvelle, mais c'est elle aujourd'hui qui assure un petit peu ses missions, entre autres.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Adopte la proposition du Président,
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis,
Inscrire au budget les crédits correspondants.

GESTION DES DÉCHETS

▪ Vidéoprotection déchèterie de Primelin

B. LAURIOU : On en a déjà parlé. Vidéoprotection à la déchèterie de Primelin, c'est simplement pour accepter une subvention de 3 500 € d'Écosystème qui finance les implantations de systèmes de vidéosurveillance sur les déchèteries.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Accepte la subvention d'Ecosystem d'un montant de 3 500€.
Autorise le Président à signer tout document relatif à l'acceptation de cette subvention et à engager les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Modification de la composition du Bureau communautaire
- Élection d'un autre membre du Bureau communautaire – conseiller communautaire délégué à l'« urbanisme »

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la modification de la composition du Bureau communautaire. Je rappelle un peu les choses. L'urbanisme a également à traiter du PLUI. Le Vice-Président en charge de cela est le Maire de Primelin, Alain DONNART, qui est, par sa vice-présidence, chargé de travailler ces projets-là. Je lui en avais parlé la semaine dernière, j'ai essayé de le joindre deux fois cette semaine en demandant à ses services de me rappeler, il ne m'a pas rappelé. Et donc ce soir, je pense qu'il ne nous donnera pas suite à tout ça, donc il va falloir le remplacer et modifier un peu les choses.

M. GOARDON : Tu n'as pas demandé à Nadine de prendre la délégation ?

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas demandé, on en a parlé. Maintenant, il faut valider ou pas.

Mme KERSAUDY : Ce point n'aurait jamais dû arriver à l'ordre du jour sans qu'il y ait au moins un contact avec Alain DONNART, ce n'est pas logique. S'il ne te n'a pas répondu, tu pouvais aller au moins jusqu'à Primelin.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, mais il était en réunion à chaque fois. Parce que quand j'ai appelé, c'était pour aller là-bas, mais il ne pouvait pas me recevoir.

Mme KERSAUDY : J'entends toujours des réflexions, c'est le Vice-président en charge des bâtiments, mais comme personne ne lui dit de venir voir non plus quand il y a des réunions de chantier, il faut le dire. C'est une réalité.

M. LE PRÉSIDENT : Comment font les autres ?

Mme KERSAUDY : Déjà normalement... là on parlait de la Maison de l'enfance. Est-ce qu'il a déjà été associé aux réunions de chantier ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est lui le Vice-Président, c'est à lui de venir. Comme tu le fais, toi, Nadine, comme on le fait au niveau des vice-présidences, on n'attend pas qu'on nous appelle pour venir voir.

M. GUILLON : Moi, Monsieur le Président, quelque chose m'échappe. D'abord dans la formulation, encore une fois, la note de synthèse, on a une page complète qui ne dit rien. Ce n'était pas la peine d'écrire tout ce qui est écrit là, puisqu'on ne sait pas de quoi on va parler. Donc on arrive là, on découvre le sujet en arrivant. Est-ce que quelqu'un peut lire la note de synthèse et me dire : « voilà, je sais de quoi on va parler ce soir » ? On est incapable de le dire. Ça, c'est le premier point. Pour moi, ça pose problème.

Et puis la deuxième chose, j'aimerais que tu nous expliques clairement. Ce sujet a été mis à l'ordre du jour parce que tu souhaites remplacer Alain ?

M. LE PRÉSIDENT : Évidemment. Pour moi, les choses sont claires. C'est un sujet majeur.

M. GUILLON : Oui, mais pour nous, ce n'est pas clair du tout. Donc, tu l'as contacté quand, Alain ?

M. LE PRÉSIDENT : Je l'ai contacté en mairie lundi et mardi

M. GUILLON : Mais ça, ça a été posté avant.

Mme KERSAUDY : Nous n'étions pas à la réunion de bureau. Moi, j'avais spécifié qu'il y avait une autre réunion importante sur le ZAN. C'est vrai que généralement, lorsqu'on reçoit l'ordre du jour du Bureau communautaire, il est assez nébuleux. Parce qu'on a des points comme ça, ou alors il y a des choses qui arrivent, qui ne sont même pas inscrites à l'ordre du jour. Les comptes rendus sont aussi très vagues. On nous met : « validation de l'ordre du jour » sans savoir ce qu'il y a dedans. On n'a même pas les éléments. Or, on se rend compte qu'il y a quand même des discussions entre certains. Force est de constater, on est quand même une communauté humaine, je le rappelle. On a le droit de dire ce qu'on a à dire, mais ce n'est pas pour ça qu'il faut mettre les gens de côté.

Donc vois-tu, si nous avons été à la réunion de bureau, Alain DONNART aurait donc appris qu'on lui retirait sa délégation.

M. LE PRÉSIDENT : Pas du tout ! Mais non, on lui aurait proposé. Ce n'est pas ça.

M. GOARDON : Il n'y a pas d'urgence. Cette affaire, ça peut être revu au prochain conseil communautaire.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a jamais eu d'urgence, Henri. Et si tu essaies de mettre la poussière sous le tapis, on l'a fait pendant des années. Je ne vais pas refaire l'histoire de la ComCom. De ce côté-là, ne t'inquiète pas, même si je n'étais pas aux affaires, je suivais tout ça et je me disais que les ambitions, je les trouvais modestes pour le territoire. Voilà, je te le dis franchement, et avec tout le respect que j'ai pour toi.

M. GUILLON : Ce qui m'étonne, Gilles, c'est que tu aies mis ça à l'ordre du jour avant d'en parler avec Alain.

M. LE PRÉSIDENT : On en a parlé en bureau vendredi.

M. GUILLON : Pourquoi tu ne vas pas le voir, vous en parlez et on en parle au prochain conseil?

M. LE PRÉSIDENT : Je l'ai appelé deux fois. J'ai eu la secrétaire qui m'a dit qu'il allait me rappeler, mais il ne l'a pas fait.

M. GUILLON : Je veux bien, mais tu l'as appelé, alors que cet ordre du jour était déjà parti.

Mme KERSAUDY : Non, mais il y a une question de savoir-vivre, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi il n'est pas là ce soir ?

Mme KERSAUDY : Pourquoi il n'est pas là ? À juste titre, non ? À juste titre, oui. Parce que de voir ça à l'ordre du jour, c'est quand même choquant. Mettez-vous à sa place !

M. GUILLON : Rencontre-le avant.

M. LE PRÉSIDENT : C'est depuis cinq ans dans sa délégation, il sait ce qu'il a à faire. Alors, c'est vrai que c'est un sujet pour lui, quand tu lui parles de PLUI notamment, c'est sûr qu'il ne se sent pas capable de défendre un sujet comme celui-là.

M. GUILLON : Rencontre-le, puis on parle au prochain Conseil communautaire.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un sujet qu'il ne veut pas mener.

M. GUILLON : Mais tu ne vas pas me dire que tu ne peux pas le rencontrer quand même.

M. LE PRÉSIDENT : Si, bien sûr, je peux le rencontrer, et j'ai essayé, je te dis ! J'ai appelé deux fois cette semaine, il ne m'a pas répondu.

M. GUILLON : Ce n'est pas très élégant.

M. LE PRÉSIDENT : Je l'ai appelé à deux reprises.

M. GUILLON : Après avoir posté l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT : C'est dans sa délégation depuis cinq ans.

M. GUILLON : Et depuis, tu n'as pas pu le rencontrer ?

M. LE PRÉSIDENT : J'ai demandé à le voir.

M. GUILLON : Oui, il y a deux jours. Mais rencontre-le.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, je vais le rencontrer.

M. GUILLON : Et puis on en parle au prochain Conseil communautaire. Qu'est-ce que ça va changer d'ailleurs ?

Mme KERSAUDY : Ça ne va rien changer. On a commencé plein de choses, on n'a rien fini, donc...

M. LE PRÉSIDENT : Non. Ça, ce sera tranché ce soir.

M. GUILLON : Tu viens de dire que tu trouvais qu'avant, ça n'avancait pas assez vite à ton goût. Moi, je vais te dire une chose, excuse-moi, mais désagréable. Je pense que pendant ce mandat, tu es Président, et tu es bien obligé de constater que depuis le début de ce mandat, on va vers une scission, une division au sein des élus communautaires, ce qui n'était jamais arrivé avant. Jamais !

M. LE PRÉSIDENT : Tu es bien placé pour donner des leçons. Tu es vraiment bien placé pour donner des leçons.

M. GUILLON : Parles-en à Bernard. Il était Président, on avait des fois des désaccords, on arrivait toujours à un résultat.

M. LE PRÉSIDENT : Ne viens pas me donner de leçon de ce côté-là.

M. GUILLON : Je ne te donne pas de leçon, je te demande si tu trouves agréable et gratifiant pour toi d'avoir présidé ce mandat où il y a eu une division terrible au sein du Conseil communautaire.

M. CASTEL : Comment, au travers d'une division, on peut voter un projet territoire ?

M. LE PRÉSIDENT : Là, Didier, sincèrement, de ta part, je n'ai pas de leçon à recevoir.

M. GUILLON : Je ne te donne pas de leçon, je te dis qu'avant, il y avait peut-être des désaccords, mais on arrivait toujours à avancer.

M. LE PRÉSIDENT : À quel prix ?

M. CASTEL : Là on a avancé

M. GUILLON : Là, ça me désole quand même.

M. KERLOC'H : Il faut savoir de quoi on est en train de parler. On est en train de parler de mettre en œuvre le PLUI aujourd'hui qui vient d'être décidé. Effectivement, comme le disait Gilles, c'était dans la délégation d'Alain depuis cinq ans. Sauf que pour l'instant, il n'a pas eu à l'exercer. Sauf qu'aujourd'hui...

M. GUILLON : Et d'un seul coup, il y a une urgence ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, mais à un moment donné, il faut en parler.

M. KERLOC'H : Il y a manifestement un manque d'appétence sur ce sujet de sa part.

M. LE PRÉSIDENT : Bernard, j'entends ce que tu dis. Je vais aller le voir, mais il me dira non.

M. GUILLON : Soit, mais au moins tu auras discuté avec lui et puis tu viendras nous dire : « il m'a dit non », puis l'affaire sera réglée.

M. LE PRÉSIDENT : Non, je ne suis pas d'accord avec ça.

M. GUILLON : Surtout que ça ne va rien changer dans le timing.

M. LE PRÉSIDENT : Si. On peut ce soir élire un conseiller communautaire délégué pour le sujet.

M. GUILLON : Ce n'est pas correct.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis désolé, avec tout le respect que j'ai pour lui, mais j'ai cherché à le joindre à deux reprises.

Mme KERSAUDY : Moi, je t'ai envoyé un mail concernant la répartition des hectares. Tu ne m'as jamais répondu. Tu ne m'avais jamais répondu, ça a été abordé en réunion de bureau, je l'ai appris après. Mais franchement, je n'ai jamais eu de réponse. Alors, ne viens pas dire qu'on ne te répond pas, tu n'es pas mieux. Tout le monde peut constater autour de la table, même si personne ne dit rien, parce que vous prenez fait et cause. Mais il y a bien des discussions qui ont lieu entre certains. Pourtant, on n'est pas dans l'opposition, on est là pour dire ce qu'on a à dire, c'est tout.

M. LE COZ : J'ai juste une remarque si vous permettez. Il y a quelque chose sur la forme, je crois que c'est Didier qui en a parlé. C'est vrai, on parle d'urbanisme uniquement dans la délibération suivante. Nous, quand on reçoit ça, d'abord, on ne sait pas que c'était pour l'urbanisme parce que « PLUI », ce n'est écrit nulle part. Et après, ce que tu viens de dire, c'est qu'on propose d'élire un conseiller délégué supplémentaire pour pallier la carence d'un Vice-président. Mais ça, ce n'est écrit nulle part. Et donc, dans la délibération, ce n'est pas inscrit. Là, si je lis ça, c'est : « on garde tous les vice-présidents qui sont en place et on rajoute un conseiller délégué ». Moi, je comprends ça comme ça.

M. LE PRÉSIDENT : Mais c'est ça !

M. LE COZ : Pourquoi on parle de carence alors ? Il y a un autre problème alors. Si c'est vrai qu'il ne fait pas le boulot, prenez vos responsabilités alors.

Mme KERSAUDY : On a déjà de trop de vice-présidents, que je sache. Il y a trop de vice-présidents.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, on en a trop. Là, je suis d'accord avec toi. Je suis désolé, c'est dans ses attributions, qu'il a accepté.

M. LE COZ : Moi, c'était l'histoire de forme que je ne comprenais pas. Maintenant, j'ai compris.

M. MOULLEC : Il ne faut pas non plus enflammer les débats plus qu'il en faut. Juste pour terminer là-dessus, il faut faire les choses dans le bon ordre. Moi, je voudrais juste rappeler ce qu'est la charte de gouvernance juste rapidement, en deux mots, c'est important. Juste le rôle de la charte de gouvernance, c'est un document qui a pour but de faire adhérer un maximum de communes au projet de Plan local d'urbanisme intercommunal en explicitant les grands principes, la méthode, les moyens mis en œuvre pour la collaboration entre les communes et l'Établissement public de coopération intercommunale. Je m'arrête là. Ça, c'est juste pour situer le contexte.

Après, tu l'as dit, Didier, effectivement, il n'y a rien de mal à ce qu'il y ait une majorité d'opposition. On est là pour échanger, ce n'est pas un problème. Je sais pertinemment qu'il y a une minorité qui est contre le Plui et ça se respecte.

Mme KERSAUDY : Non c'est une erreur, j'ai dit que nous avons assez de dossiers sur la table, que ce dossier-là pouvait être vu dans la prochaine mandature, c'est tout.

M. MOULLEC : Oui donc tu es contre le principe qu'on s'engage. Ce que je peux éventuellement proposer, c'est effectivement qu'on repasse la délibération le 15 mai. On va voir, on peut poser la question à Alain. Au regard de ce que je viens de dire, on connaît sa réponse. Mais on met les formes, et puis on revient à la délibération le 15 mai et on vote. Et on prend les candidatures de ceux qui veulent candidater.

Mme KERSAUDY : Alors, serait-il possible d'avoir le compte rendu de la première réunion sur la charte de gouvernance ?

M. GUILLON : Je pense que ça ne coûte rien de reporter comme le propose Yvan, et puis on va faire ça proprement le conseil suivant.

M. LE PRÉSIDENT : On va accéder à ça. Mais moi, je suis désolé, Alain m'aurait rappelé, on aurait eu l'explication.

M. GUILLON : D'accord, mais ça ne sert à rien d'aller mettre de la friction supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT : On fait comme ça.

Mme KERSAUDY : Et le compte rendu de la dernière réunion, la réunion sur la charte de gouvernance. Il y a eu une première réunion à laquelle je ne pouvais pas assister.

M. GOARDON : Il faut demander au Vice-président Urbanisme.

Mme KERSAUDY : Parce que personne n'est capable de rédiger quoi que ce soit, il faut embaucher quelqu'un pour faire un compte rendu ?

M. GOARDON : Si, j'y étais. Il y a des élus qui y étaient. Mais ce n'est pas à moi de faire le compte rendu. Et j'ai d'autres délégations. Mais le problème, c'est que le VP Urbanisme n'était pas là.

Mme KERSAUDY : Tout à l'heure, on a demandé où on en était au niveau du grand site de France. J'ai dit ce que je savais en fonction, mais au moins ceux qui étaient présents pouvaient faire un retour.

M. LAURIOU : On était à plusieurs élus, on a travaillé dessus.

Mme KERSAUDY : Mais on n'a pas eu de retour.

M. LAURIOU : Il y aura un retour de fait.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais essayer de rappeler demain pour prendre un rendez-vous avec lui.

MARCHÉS PUBLICS

▪ Information en conseil des marchés passés en délégation

G. KERLOC'H : C'est la présentation des marchés passés par délégation du Conseil et qui ont été signés par Monsieur le Président. Et donc vous avez la liste qui apparaît pour information.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
A pris acte de la présentation.

M. LE PRESIDENT : La séance est levée. Je vous remercie.

Le Président,
Gilles SERGENT

Gilles
SERGENT

Signature numérique
de Gilles SERGENT
Date : 2025.07.18
08:58:59 +02'00'

La Secrétaire de séance,
Solène JULIEN-LE MAO

